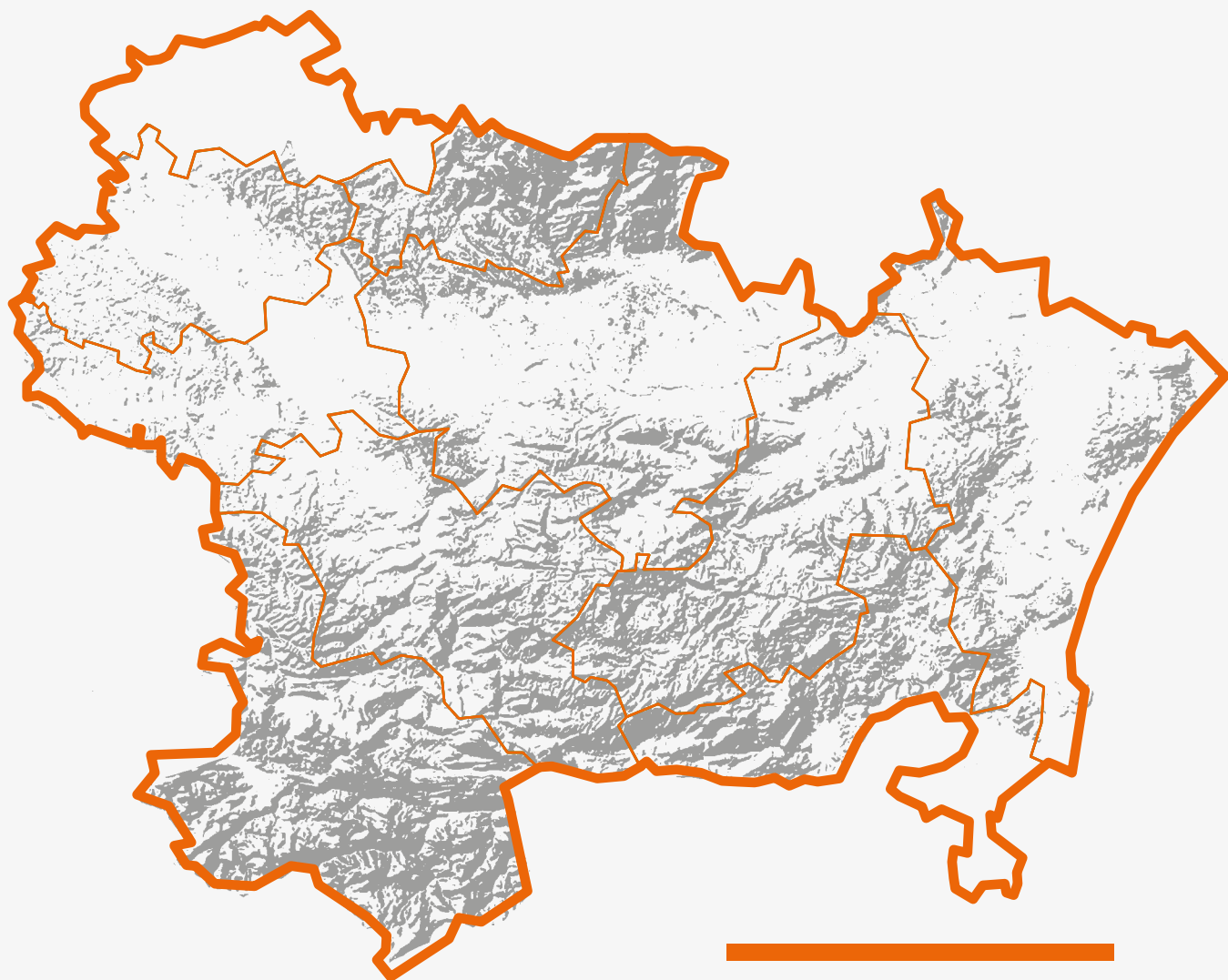


Agence
Technique
Départementale

ATD11

L'ingénierie au service des collectivités



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

Ouvrages d'art / Voirie / Bâtiment/
Eau potable / Assainissement / Concessions /
Délégation de service public



SOMMAIRE

1	LE MOT DE LA PRÉSIDENTE	3
2	L'AGENCE	4
	Ses statuts	4
	Le principe d'adhésion	4
	Sa gouvernance	4
	Les organes de gouvernance	5
	Composition du conseil d'administration.....	5
	Les réunions de gouvernance	6
	L'assemblée générale	6
	Le conseil d'administration.....	6
	Les membres	7
	Cartes des communes adhérentes	8
3	LES RESSOURCES HUMAINES	9
	L'organisation opérationnelle.....	9
	La formation.....	9
4	LES MISSIONS	10
	L'ATD 11	10
	Les prestations gratuites	11
	Les prestations payantes	11
5	L'ACTIVITÉ	12
	Ses interventions gratuites	12
	Saisine juridique	12
	Ses interventions payantes.....	13
	Répartition des commandes par domaine depuis 2014	13
	Modalités d'intervention.....	13
	Pôle eau et assainissement	14
	La défense extérieure contre l'incendie	14
	Concession / délégation de service public (DSP)	14
	Assistance technique à l'exploitation	15
	Interventions du pôle eau et assainissement	15
	Témoignages.....	16
	Pôle voirie, ouvrages d'art et aménagements des espaces publics	22
	Les ouvrages d'art.....	22
	Les interventions du pôle ouvrage d'arts.....	23
	La voirie et l'aménagement des espaces publics.....	23
	Témoignages.....	24
	Pôle bâtiment	40
	Intervention du pôle bâtiment	41
	Qu'est-ce que la programmation ?	41
	Témoignages.....	42
6	LES FINANCES	54
	Ses recettes.....	54
	Ses dépenses	55
	Son résultat	55
	Ses évolutions	56
7	L'ACTUALITÉ	58
	Salon des communes et des territoires de l'Aude	58
	Enquête de satisfaction	60
	La centrale d'achats	60
	Partenariats.....	62
8	ANNEXES	64
	Liste des adhérents à l'ATD11 en 2022.....	64
	Annuaire des services.....	67

Directeur de la publication :
Laurent Naudy, directeur de l'ATD11
Coordination et rédaction :
services de l'ATD11
Mise en page : anaisbellot.com
Crédits photos : Tout est paysage + Cetur LR,
Projet 310 architectes, Tessier Portal
Architectes, Géoptis
Impression en 500 exemplaires par
l'imprimerie départementale de l'Aude

1

Le mot de la présidente



C'est avec une grande fierté que je suis amenée à évoquer l'année 2022 ainsi que ce début d'année 2023 qui a été une période marquante pour notre organisation.

En effet, permettez-moi de commencer par mettre en lumière notre rôle majeur au sein du Conseil d'Administration du CEREMA (Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement). J'ai eu le grand honneur d'avoir été élue et d'occuper aujourd'hui une place privilégiée dans les organes de gouvernance du CEREMA. Cela nous permettra de faire entendre notre voix sur les politiques publiques nationales en matière d'aménagement du territoire, de mobilité durable et de gestion des risques.

J'ai l'ambition de travailler dans les années à venir main dans la main avec les autres membres du CEREMA et tous les acteurs de l'ingénierie publique locale et nationale pour élaborer des solutions novatrices et adaptées aux défis de notre époque.

L'année 2022 a également été une année de réalisations pour l'Agence Technique Départementale de l'Aude. Nous avons lancé de nombreux projets d'envergure visant à améliorer la qualité de vie de nos concitoyens. Comme vous en avez l'habitude, nos équipes ont travaillé avec vos équipes (élus et administrations) pour moderniser les infrastructures de notre territoire, réduire les impacts environnementaux et promouvoir une mobilité plus durable.

Ces réalisations sont le fruit d'un travail collectif de toutes les personnes qui composent l'Agence Technique Départementale de l'Aude ainsi que de tous les acteurs qui participent à l'acte de construire avec en premier lieu les équipes d'élus et leurs administrations. Je sais que nos actions sont concertées et les objectifs partagés. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers chacun d'eux, pour leur dévouement, leur expertise et la passion à servir notre département.

En tant que présidente de l'Agence Technique Départementale de l'Aude, je suis fière de notre organisation et confiante dans notre capacité à relever les challenges à venir.

Ce nouveau rapport d'activité rassemble les événements marquants de l'année 2022.

Hélène Sandragné
Présidente de l'ATD11 Présidente du Conseil départemental



2 L'agence technique départementale

SES STATUTS

L'Agence technique départementale de l'Aude (ATD11) est un établissement public administratif (EPA) dont les services rendus à ses adhérents s'assimilent à des prestations intégrées, ou in house, selon les principes applicables à une quasi-régie sans mise en concurrence dans les domaines suivants :

-  **assainissement**
-  **bâtiment**
-  **concessions**
-  **eau potable**
-  **ouvrages d'art**
-  **aménagement des espaces publics** : voiries et travaux connexes (hors éclairage)

Structurée depuis 2019 en centrale d'achat, l'offre proposée par l'agence a pour objectif de simplifier et encadrer les procédures d'achat public, notamment des petites communes. En jouant le rôle d'intermédiaire, l'ATD11 peut proposer aux communes qui le souhaitent de recourir aux marchés publics préalablement établis par la centrale d'achat (accords-cadres) dans ses domaines d'intervention.

LE PRINCIPE D'ADHÉSION

Pour rappel, les collectivités, les intercommunalités, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de l'Aude adhèrent librement par délibération et sont redevables d'une cotisation. Le Département de l'Aude est un membre statutaire de l'ATD11.

SA GOUVERNANCE

L'ATD11 dispose de trois organes de gouvernance :

- **la Présidente du Conseil départemental qui est, de plein droit, la Présidente de l'ATD11**
- **une Assemblée générale qui comprend un représentant de chaque adhérent**
- **un Conseil d'administration qui est composé de trois collèges :**
 - 1^{er} collège : 10 représentants du Conseil départemental.
 - 2^e collège : 10 représentants des communes
 - 3^e collège : 4 représentants des intercommunalités et des autres EPCI.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2022



Assemblée générale du 20 septembre 2022. En partenariat avec l'Association des Maires de l'Aude

COLLÈGE DÉPARTEMENTAL

Hélène Sandragne
Présidente ATD11 /
Présidente du Conseil départemental

Hervé Baro
Vice-Président
du Conseil départemental
Conseiller départemental
du canton Les Corbières

Tamara Rivel
Vice-Présidente
du Conseil départemental
Conseillère départementale
du canton de Carcassonne 2

Sébastien Gasparini
Vice-Président
du Conseil départemental
Conseiller départemental
du canton Le Lézignais

Didier Aldebert
Conseiller départemental du canton
Les basses plaines de l'Aude

Caroline Cathala
Conseillère départementale
du canton La Montagne d'Alaric

Kattalin Fortuné
Conseillère départementale
du canton Les Corbières

Thierry Lécina
Conseiller départemental
du canton de Carcassonne 2

Henri Martin
Conseiller départemental
du canton Les Corbières Méditerranée

Magali Vergnes
Conseillère départementale
du canton de Narbonne 1

COLLÈGE DÉPARTEMENTAL

Philippe Andrieu
Vice-président ATD11 /
Maire de Cépie

Bruno Texier
Maire de Portel des Corbières

Patrick Maugard
Maire de Castelnaudary

Bernard Yagues
Maire de Rieux Minervois

Joël Hernandez
Maire de Saint-Nazaire

Anthony Chanaud
Maire de Val du Faby

Roland Quincey
Maire de Saint Pierre des champs

Christiane Gros
Maire de Trassanel

Serge Serrano
Maire de Carlipa

Bruno Giacomel
Maire de Villemoustaussou

COLLÈGE DES INTERCOMMUNALITÉS ET AUTRES EPCI

Jacques Galy
Délégué de la
communauté de communes
Pyrénées audoises

Jean-Claude Montlaur
Délégué de la
communauté de communes
région Lézignanaise, Corbières,
Minervois

Régis Banquet
Président de
Carcassonne agglomération

Isabelle Siau
Déléguée de la
communauté de communes
Castelnaudary Lauragais audois

LES RÉUNIONS DE GOUVERNANCE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Trois assemblées générales se sont tenues aux dates suivantes :

■ 18 janvier 2022

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 8 mars 2021
- Décision modificative au budget primitif 2021
- Débat d'Orientations budgétaires
- Adoption d'un règlement budgétaire et financier
- Désignation des membres du Conseil d'administration
- Election de la Commission d'Appel d'offres et de la Commission de Délégation de Service Public
- Approbation des nouvelles demandes d'adhésion
- Informations et questions diverses

■ 21 mars 2022

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 18 janvier 2022
- Approbation du Compte administratif et Compte de gestion 2021
- Affectation du résultat 2021
- Vote du Budget prévisionnel 2022
- Subvention 2022 au COS
- Renouvellement de l'adhésion au service de médecine de prévention et de santé au travail du Centre de Gestion de l'Aude
- Informations et questions diverses



■ 20 septembre 2022

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 21 mars 2022
- Décision modificative au budget primitif 2022
- Modification de la grille tarifaire : augmentation de la contribution départementale
- Informations et questions diverses

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Un conseil d'administration a eu lieu le :

■ 4 juillet 2022

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 13 septembre 2021
- Modification du règlement intérieur - visioconférence
- Actualisation du dispositif de prise en charge des frais de déplacement
- Fixation de la cadence des amortissements
- Création d'un poste de chargé d'opérations bâtiments et espaces publics
- Adoption du tableau des emplois
- Adhésion au service missions temporaires du Centre de Gestion de l'Aude
- Approbation des nouvelles demandes d'adhésion
- Informations et questions diverses



Assemblée générale du 20 septembre 2022
En partenariat avec l'Association des Maires de l'Aude

LES MEMBRES

À la fin de l'année 2022, l'Agence technique départementale dénombre 405 adhérents dont 389 communes, 15 EPCI et syndicats, et le Département de l'Aude :

Nombre d'habitants	Nombre de communes audoises	Nombre de communes adhérentes					
		2018	2019	2020	2021	2022	%
- de 200 hab.	197	162	164	166	173	176	89%
Entre 201 et 500 hab.	95	83	80	83	89	89	94%
Entre 501 et 1000 hab.	65	56	59	60	61	64	98%
Entre 1001 et 5000 hab.	66	48	48	48	53	54	83%
+ de 5000 hab.	110	5	5	6	6	6	88%
TOTAL	433	354	356	363	382	389	90

Détail des adhésions des communes par tranches de population
(source INSEE : population municipale)

CARTE DES COMMUNES ADHÉRENTES AU 31 DÉCEMBRE 2022



8

syndicats de communes adhérent à l'ATD11

389 / 433
communes audoises adhérent à l'ATD11

1/2
communauté d'agglomération adhérent à l'ATD11

6/6

communautés de communes adhérent à l'ATD11

90 %

des communes adhérent à l'ATD11



3

Les ressources humaines de l'ATD



L'ORGANISATION OPÉRATIONNELLE

L'équipe 2022 de l'ATD11 est établie à onze agents permanents et un étudiant alternant :

■ **2 agents** en support dédiés à la gestion de la structure (un directeur et une assistante administrative et comptable)

■ **10 profils opérationnels** dédiés aux interventions techniques dont :

- 5 agents sur le pôle eau et assainissement
- 3 agents sur le pôle bâtiment
- 2 agents sur le pôle espaces publics

Le Département poursuit son soutien à l'Agence technique par une mise à disposition d'équipements et de services. L'équipe ATD bénéficie ainsi de l'appui du personnel départemental notamment dans les thématiques suivantes : voirie, ouvrages d'art, marchés publics, juridique, hydraulique, eau et assainissement.

LA FORMATION

Pour des compétences actualisées aux nouvelles réglementations et dans une démarche de connaissance professionnelle continue, les agents de l'Agence technique ont bénéficié des formations suivantes, au cours de l'année 2022 :

Institut de la commande publique

Les actualités réglementaires et jurisprudentielles de la commande publique

École des Ponts

Le coût d'un projet de bâtiment : chiffrage et cout global

Centre de formation Oieau

Les bases de l'hydraulique appliquée

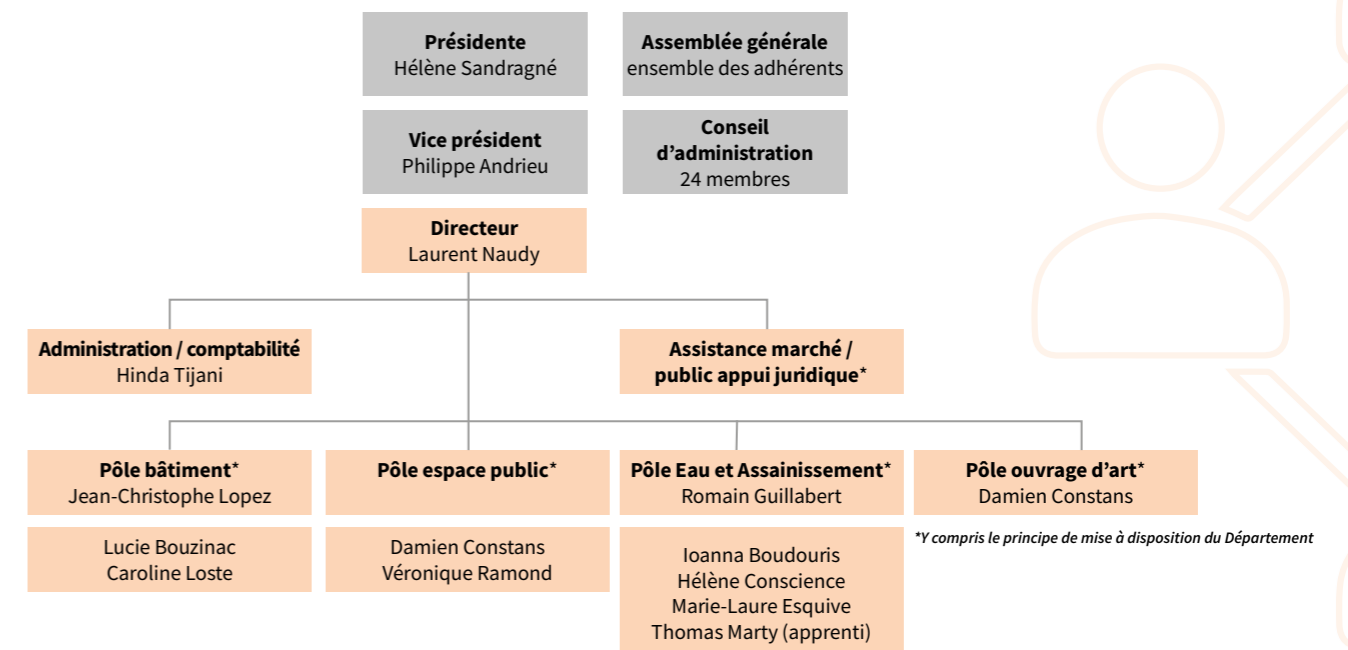
ASTEE Occitanie - La réutilisation des eaux usées

CAUE11 et ADIL11

Réglementation environnementale 2020

CNFPT

Le Compte Financier Unique
Formation d'intégration dans la Fonction Publique Territoriale (A)



*Y compris le principe de mise à disposition du Département

4 Les missions de l'ATD

L'ATD11

L'ATD11 est un établissement public administratif dont l'objet est d'apporter aux collectivités et aux EPCI du Département, qui le demandent, une assistance pour réaliser ou faire réaliser leurs études ou travaux dans les domaines suivants :

- assainissement
- bâtiments publics (construction, réhabilitation)
- eau potable
- voirie et réseaux, ouvrages d'art
- aménagements qualitatifs et sécuritaires des espaces publics
- petits aménagements et équipements publics

L'ATD11 est un outil de mutualisation technique, d'aide à la décision et à la conduite de la mise en œuvre de vos projets.

LES INTERVENTIONS DE L'ATD11

Les interventions de l'ATD11 sont dites in house ou prestations intégrées et ne nécessitent donc pas de mise en concurrence préalable.

L'ATD11 est un service technique en quasi régie qui opère ponctuellement dans le prolongement des services techniques internes aux collectivités. L'Agence intervient à la carte en fonction des besoins et pour aider les maîtres d'ouvrage à remplir leurs obligations. Les communes et EPCI bénéficient ainsi de compétences et d'expertises techniques ponctuelles prenant en compte la spécificité de leur projet, comme si elles faisaient appel à leurs propres services.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) est le cœur de métier de l'Agence, en particulier en phase pré-opérationnelle. Son intervention en amont, préalable à toute passation de contrats, garantit le respect de la législation en vigueur.

En effet, le Code de la commande publique (livre IV), ex loi Mop, prévoit les attributions du maître d'ouvrage. Ainsi, il appartient au maître d'ouvrage, après s'être assuré de la **faisabilité** et de l'**opportunité** de l'opération envisagée, d'en déterminer la localisation, d'en définir le programme, d'en arrêter l'**enveloppe financière** prévisionnelle, d'en assurer le financement, de **choisir le processus** selon lequel l'ouvrage sera réalisé et de conclure, avec les maîtres d'œuvre et entrepreneurs qu'il choisit, les contrats ayant pour objet les études et l'exécution des travaux.

Aussi, afin de répondre au mieux au Code de la commande publique, pour la détermination de la faisabilité et de l'opportunité, nous vous proposons l'élaboration de notes techniques, juridiques et financières ainsi que la réalisation de **programmes fonctionnels** nécessaires, quant à eux, pour un recrutement efficient d'un maître d'œuvre. Nos prestations peuvent inclure un accompagnement technique et juridique durant la phase d'études de maîtrise d'œuvre jusqu'au lancement des travaux. L'Agence n'assure habituellement pas le suivi des travaux ni la maîtrise d'œuvre (MOE) mais elle peut être présente jusqu'à la réception de l'ouvrage.

LES PRESTATIONS GRATUITES

Conseils juridiques, financiers, administratifs dans les domaines d'intervention de l'ATD11.

LES PRESTATIONS PAYANTES

ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE (AMO) : réalisation de programmes de travaux (notes techniques, plans schématiques, estimations sommaires, plannings directeurs), assistance aux montages de dossiers de subvention, à la consultation de prestataires dans les domaines suivants :

- assainissement (stations d'épuration, réseaux...)
- bâtiment (construction, réhabilitation)
- eau potable (stockages, traitements, réseaux...)
- voirie (aménagements traverses d'agglomérations, voies communales existantes, espaces publics...)
- ouvrages d'art AMO, MOE et surveillance (ponts, murs de soutènement...)

CONCESSION / DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLICS

(DSP) pour l'alimentation en eau potable, l'assainissement collectif, autres services publics...

ASSISTANCE TECHNIQUE RÉGLEMENTAIRE

pour les stations d'épuration (STEP) pour les collectivités non éligibles aux prestations du Département et recherche de fuites.





5 L'activité de l'ATD

SES INTERVENTIONS GRATUITES

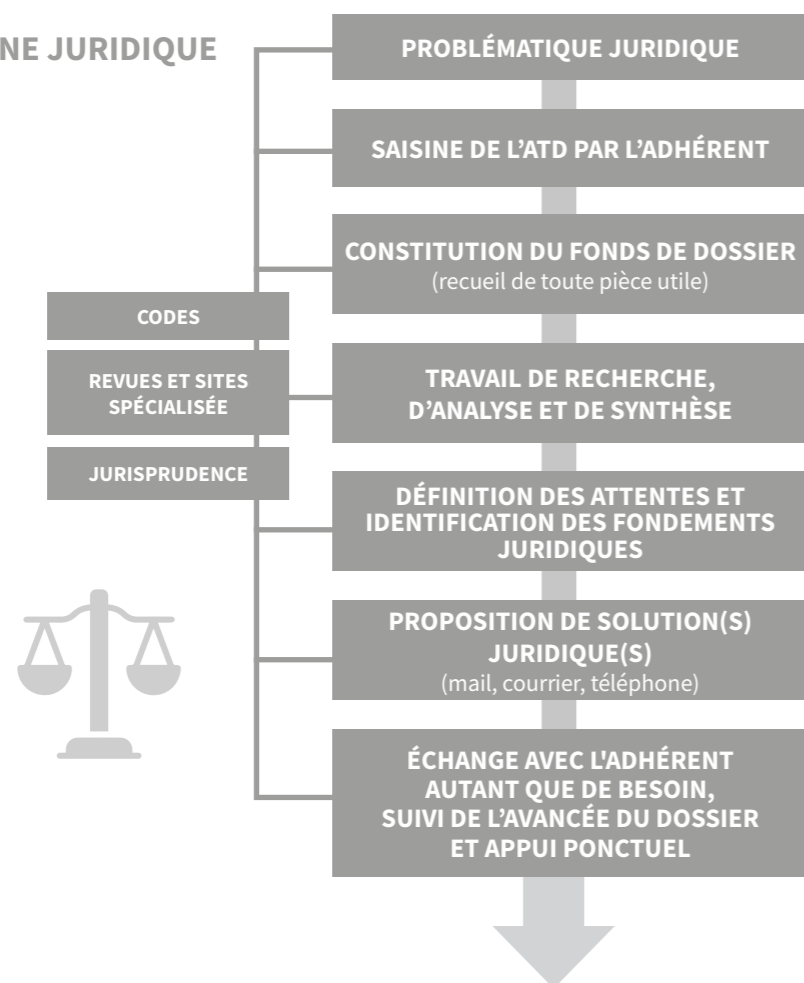
Les agents de l'ATD11 continuent à intervenir gratuitement tout au long de l'année pour des prestations de conseil technique, juridique ou financier, qui n'ont pas fait l'objet de conventions d'intervention. C'est notamment le cas des prestations très courtes ou qui ne nécessitent pas de production de documents.

Pour effectuer vos demandes sur des questions juridiques concernant nos périmètres d'interventions (voirie, bâtiment, ouvrages d'art, eau et assainissement), vous pouvez nous saisir en envoyant un mail en fournissant le plus de détails relatifs à votre demande à l'adresse suivante :

→ assistance.juridique@atd11.fr

À titre indicatif, le délai de réponse est d'un mois sauf s'il y a urgence. Dans ce cas, il convient de le justifier.

SAISINE JURIDIQUE



SES INTERVENTIONS PAYANTES

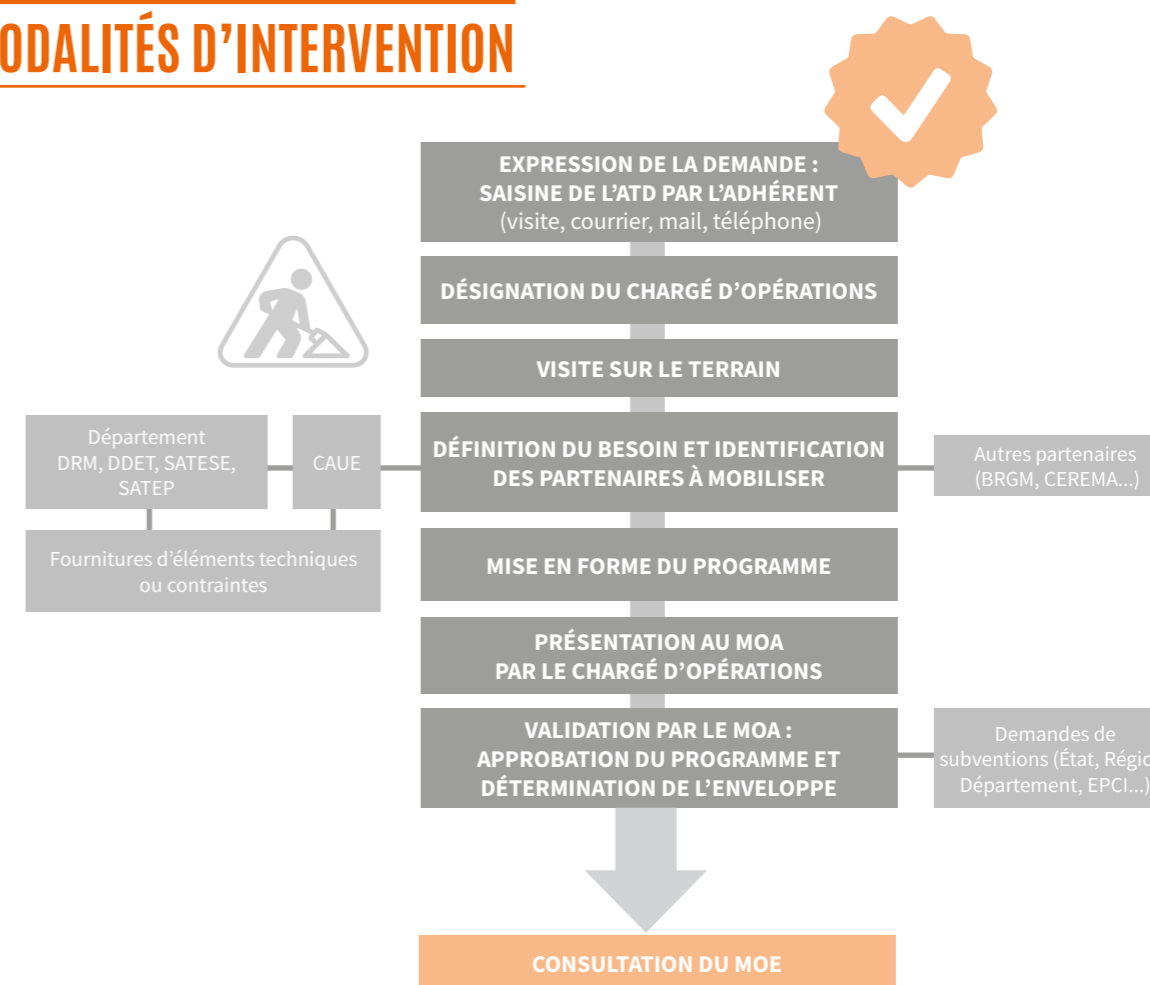
RÉPARTITION DES COMMANDES PAR DOMAINE DEPUIS LA CRÉATION DE L'ATD



L'accroissement de l'activité se poursuit et s'illustre par un nombre de nouvelles commandes 2022 établi à 141.

DOMAINE	NOMBRE DE CONVENTIONS SIGNÉES							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Eau et assainissement	32	32	32	41	15	26	30	24
Délégation de service public	8	11	3	3	4	6	5	4
Défense extérieure contre l'incendie	-	-	-	-	4	10	7	17
Voirie	66	74	69	42	59	51	48	47
Ourages d'art - AMO	6	6	5	11	17	6	5	4
Ouvrages d'art - surveillance	1	2	2	0	11	7	1	-
Ouvrage d'art - Maitrise d'œuvre	-	-	-	-	-	-	-	5
Bâtiment	-	-	-	32	16	12	31	40
TOTAL	113	125	111	129	126	118	127	141

MODALITÉS D'INTERVENTION



PÔLE EAU ET ASSAINISSEMENT

L'ATD11 peut intervenir en assistance à maîtrise d'ouvrage pour toute mission relative à l'eau potable et à l'assainissement (eaux usées, eaux pluviales...).

Nous mettons nos compétences en matière d'eau et d'assainissement à la disposition de nos adhérents pour leur apporter des conseils sur des problèmes d'ordre technique, administratif et financier.

LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

Avec le soutien d'un étudiant alternant recruté courant 2021, pour une durée de deux ans, l'ATD11 a pu proposer à ses adhérents l'établissement d'un schéma communal de Défense extérieure contre l'incendie (DECI).

Introduite par l'article R. 2225-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette obligation vise à doter les communes d'un outil de programmation qui a pour but de proposer des solutions concrètes afin de couvrir et de sécuriser l'intégralité de votre territoire, par l'intermédiaire de points d'eau incendie.

Une fois l'analyse des risques établie, notre équipe procède à la recherche de solutions les plus adaptées et à leur chiffrage financier pour subvenir aux besoins en eau des services de secours lors d'une intervention.

Parmi ces propositions, plusieurs scénarios sont possibles :

- L'installation d'un nouveau poteau incendie sur le réseau d'eau potable
- L'installation d'une bouche incendie sur le réseau d'eau potable
- La pose d'une bâche souple de 30, 60, 120 ou 240 m³
- La pose d'un poteau d'aspiration sur une retenue d'eau (lac collinaire, bassin etc...)

Une programmation hiérarchisée des investissements, suivant plusieurs niveaux de priorité et du risque à couvrir, pourra être décidée par la commune.

CONCESSION / DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

Les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernent aussi bien le contrôle d'un contrat en cours que la procédure de passation de nouveaux contrats de concession.

L'appui technique et réglementaire de l'ATD11 a donc vocation à :

- Faciliter le déroulement de la procédure dans le respect d'un planning préétabli
- Assurer une mise en concurrence optimisée et conforme à la réglementation
- Constituer un interlocuteur impartial défendant les intérêts du service public, objet de la délégation
- Garantir l'obtention du meilleur parti pour les usagers grâce à une négociation bien menée.

Avec la prise de la compétence eau par certaines communautés de communes, notre accompagnement se poursuit à l'échelle intercommunale pour la renégociation de concessions arrivant à échéance. L'objectif reste identique : améliorer l'équilibre économique et la qualité des services par des contrôles tout au long des contrats.

De plus, la réalisation d'un schéma (alimentation en eau potable, assainissement, etc.) constitue un requis préalable à la définition d'un projet mais également une exigence nécessaire à l'attribution de subventions.



ASSISTANCE TECHNIQUE À L'EXPLOITATION

L'ATD propose aussi des prestations d'assistances techniques aux communes non éligibles à l'assistance technique du Département (Satese, Satep). Du fait de leur adhésion, les collectivités concernées peuvent bénéficier d'une assistance pour :

- la surveillance des stations d'épurations (en régie ou en délégation)
- la recherche de fuites

En 2022, le service de l'eau et de l'assainissement du Département est intervenu pour plus de 2 500 h.

INTERVENTIONS DU PÔLE EAU ET ASSAINISSEMENT PAR DOMAINE EN AMO PROJET :

DOMAINE	NOMBRE DE COMMANDES SIGNÉES							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Assainissement	11	10	16	12	10	14	14	11
Eau et assainissement	3	7	4	8	3	5	6	6
Eau potable	18	15	12	7	2	7	10	7
DSP	8	11	3	3	4	6	5	4
DECI	-	-	-	11	4	10	7	17
Divers	-	-	-	4	-	-	-	-
TOTAL	40	43	35	44	23	42	42	45

COMMUNE DE BRUGAIROLLES

Concession du Service public d'Eau potable



“ Nous avons pu nous prononcer en toute connaissance de cause. ”

Simon Sire, maire de Brugairolles

LE PROJET

« Il s'agit du renouvellement de la délégation de service public eau potable. Notre contrat passé il y a douze ans, est arrivé à terme en 2021. Nous avons contacté l'ATD afin d'obtenir une aide sur ce dossier complexe. Beaucoup de règles administratives ont changé en dix ans. Il y a beaucoup plus de règles et il faut être particulièrement rigoureux. L'ATD est habituée à ces dossiers et nous a aidé à sa préparation en amont. L'agence a fait un diagnostic à tous les niveaux, y compris des canalisations qui avaient été changées dans les années 70 mais en PVC. Ce qui fait que nous avons un taux de perte relativement bas. Ils ont aussi fait l'état des lieux des compteurs. En revanche, l'analyse de notre contrat a mis en évidence un prix de la partie fixe, l'abonnement, trop cher, mais aussi un prix de l'eau pour les consommateurs trop élevé. »

LES TRAVAUX

« Nous n'avons pas eu de travaux à réaliser à proprement parler. L'ATD nous a accompagnés dans l'élaboration du cahier des charges de délégation de service public et pour l'appel d'offres. Nous avons des choix à faire dans la rédaction du contrat, par exemple, sur le calcul du prix et le fonctionnement.

Nous avons demandé aux candidats de nous faire leurs offres sur deux options et cela nous a aidé à faire notre choix. L'accompagnement s'est poursuivi lors de l'analyse des offres. Nous avons retenu deux sociétés et nous avons pu les interroger toujours avec l'appui du représentant de l'ATD. La commission d'appel d'offres a pu prendre sa décision en connaissance de cause. Le choix fait avec l'ATD a permis de réduire de quarante pour cent l'abonnement et de faire baisser de façon sensible le prix de l'eau. »

L'ATD

« L'action de l'ATD est un apport technique important. C'est précieux sur le plan administratif et juridique, sur l'analyse du réseau et de nos besoins. Nous avons eu une bonne connaissance de notre réseau et nous avons pu nous prononcer en toute connaissance de cause. Le prestataire précédent nous proposait de connecter deux parties du réseau. Or ce n'était pas une nécessité. Nous sommes très satisfaits de l'ATD, c'est un vrai plus. Il y a dix ans, nous avons négocié et j'ai pu voir avec l'ATD que c'était vraiment autre chose. Nous avons pu négocier en équilibrant les choses. Nous avons pu aussi prendre en compte les futurs abonnés. »

CONTEXTE

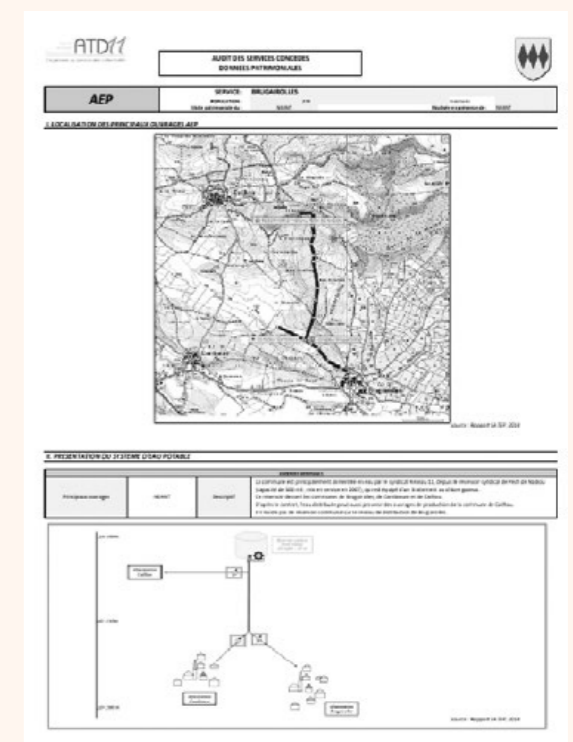
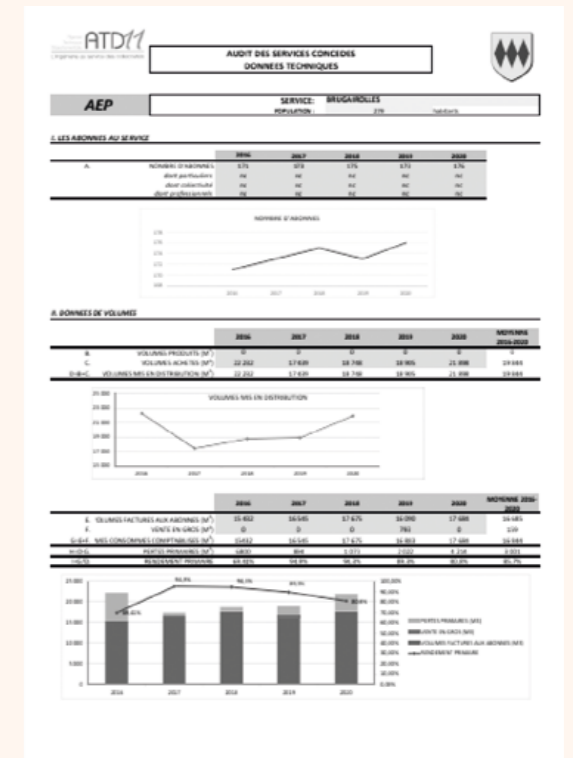
La commune de Brugairolles a sollicité l'Agence Technique Départementale de l'Aude pour l'assister dans la gestion et la renégociation du contrat de délégation de son service public d'eau potable.

ACCOMPAGNEMENT ATD

Réalisation d'un audit du contrat de concession du service d'eau potable arrivant à échéance comprenant :

- Analyse des données patrimoniales (caractéristiques du réseau de distribution et du parc compteurs),
- Analyse des données d'exploitation,
- Analyse des données financières et de l'évolution du prix de l'eau sur la durée du contrat,
- Analyse du contrat, vérification du respect de clauses contractuelles par le délégataire, gestion du renouvellement, sanctions et pénalités applicables

Accompagnement à la négociation de fin de contrat et assistance à la négociation d'avenant de prolongation et de convention provisoire d'exploitation.



COMMUNE DES MARTYS

Schéma directeur d'assainissement



“ Des gens compétents qui travaillent rapidement et qui soulagent les maires des petites communes. ”

Claude Bonnet, maire des Martys

LE PROJET

« Le schéma directeur d'assainissement doit être refait tous les 10 ans. Nous avons dépassé le délai, c'est pour cela que nous avons fait appel à l'agence technique départementale. Leur compétence permet sur des dossiers aussi complexes d'aider des petites communes comme la nôtre. Nous avons déjà fait appel à l'ATD pour la traversée routière du village à leur création en 2015 ! Et nous en étions contents. »

LES TRAVAUX

« L'ATD nous a aidés dans l'appel d'offres du bureau d'études qui a réalisé le diagnostic début 2023. Une fois choisi, nous avons défini un calendrier des études à réaliser et déterminé les différents secteurs à examiner en détail. Le schéma a permis de faire réaliser une étude sur notre réseau d'assainissement, faire un état des lieux en quelque sorte. Nous voulions savoir s'il y avait des entrées parasitaires d'eau et voir si la station d'épuration fonctionnait bien. Finalement, c'est le secteur de l'ancien café Terral dans le cœur du village qui a été retenu car il a été constaté de nombreuses entrées d'eau. La société est passée en juillet avec une caméra pour voir plus précisément

d'où venaient les entrées. Fin août, nous a été remis le rapport complet du bureau d'étude avec la définition des travaux à réaliser et le devis chiffré. L'ATD nous accompagne pour déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau et du département. »

L'ATD

« Avec l'ATD, nous avons eu à faire à des personnes très compétentes qui connaissent très bien le secteur eau et assainissement. Ils apportent leur savoir-faire et leur expérience. Leur accompagnement nous permet de piloter sereinement le bureau d'études qui réalise la prestation. Après le schéma d'assainissement, nous enchaînerons avec le schéma d'eau. En 2026, la compétence sera reprise par la communauté de communes de la montagne Noire. Il nous faut être à jour. D'ailleurs, c'est l'ATD qui est chargée de l'étude globale sur toutes les communes sur le transfert de compétence. Pour les Martys, l'ATD est intervenue à trois reprises et je peux dire que ce sont des gens compétents, qui travaillent rapidement et qui soulagent les maires des petites communes. »



ACCOMPAGNEMENT ATD

Estimation du projet : 22 150 €HT

- Montage financier de l'opération, aides à l'obtention de subventions (80 %).
- Assistance à la consultation des bureaux d'études via l'accord-cadre de la centrale d'achat.
- Assistance au pilotage du bureau d'études retenu tout au long de l'étude.

CONTEXTE & ÉTAT DES LIEUX

La commune des Martys (309 habitants) gère les compétences des réseaux (collecte et transport) et de traitement des eaux usées en Régie. Elle dispose d'un Schéma Directeur d'Assainissement réalisé en 2000 qu'elle souhaite mettre à jour. Le bourg est très étendu et est composé de plusieurs zones agglomérées.

Le système d'assainissement du bourg se caractérise par :

- un réseau de type séparatif d'une longueur d'environ 7,4 km,
- une station d'épuration de type Filtre Planté de Roseaux, mise en service en 2006 et dimensionnée pour 250 EH.

Le hameau du Cun présente des contraintes parcellaires fortes à l'assainissement non collectif et un grand nombre d'installations non conformes.

OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Le Schéma Directeur d'Assainissement se déroule en 5 phases :

- Phase 1 : Présentation de la collectivité et connaissance du système d'assainissement collectif
- Phase 2 : Analyse du fonctionnement du système d'assainissement et recherche des anomalies
- Phase 3 : Étude de l'assainissement non collectif
- Phase 4 : Étude de scénarios
- Phase 5 : Schéma directeur et zonage d'assainissement

Les principaux objectifs de ce Schéma Directeur étaient les suivants :

- Faire le point sur le drainage d'eaux claires parasites et pluviales par le réseau d'assainissement
- Étudier la mise en place d'un système d'assainissement collectif au niveau du hameau de Le Cun
- Établir un programme de travaux.

COMMUNE DE LACOMBE

Réhabilitation des réseaux d'assainissement du bourg et du hameau de Cals
Reconstruction de la station d'épuration du hameau de Cals



“ Le travail mené par l'ATD a permis de faire avancer le dossier et de finalement le faire aboutir. ”

Benoit Soulié, maire de Lacombe

LE PROJET

« La station d'épuration du hameau de Cals, qui datait de 1975, n'était plus opérationnelle. Le problème était connu depuis des années. Un premier bureau d'études avait été désigné mais cela n'avancait pas. A notre arrivée à la tête de la municipalité, nous avons repris le dossier et nous y travaillons maintenant depuis quatre ans. Nous avons fait appel à un bureau d'études en 2019 afin de réaliser un diagnostic des réseaux d'assainissement du bourg et du hameau de Cals. Nous avons fait appel à l'ATD pour la réhabilitation des réseaux et étudier le projet de remise à niveau de la station d'épuration. »

LES TRAVAUX

« L'ATD a établi en 2020 le programme des travaux consistant à construire un filtre planté de roseaux. Nous venons de faire défricher et couper le bois sur la parcelle jouxtant la station existante que nous allons faire démonter. Les travaux consistent aussi à réparer plusieurs défauts sur les réseaux d'assainissement concernant des regards de visite mais aussi des canalisations... Une partie du réseau qui passait dans une propriété privée, à proximité de la station à Cals, sera reprise sur un nouveau tracé. Pour cela nous avons passé une convention avec l'ONF. Je pense que tout sera en fonction en octobre. »

L'ATD

« L'ATD a bien pris en main le dossier et les agents ont été bienveillants tout au long du suivi. Madame Consience nous a expliqué, dès le départ, la procédure et nous a assisté dans le montage financier. Ce projet avait trop longtemps stagné. Le travail mené par l'ATD a permis de le faire avancer et de finalement le faire aboutir. C'était pour nous, commune de 190 habitants, un gros projet de 187 000 euros clef en main. Nous avons eu de nombreuses réunions avec l'ATD dont la dernière pour faire le choix des entreprises en juin et nous avons pu décider sereinement. »

ACCOMPAGNEMENT ATD

Cout total des travaux : 182 569 € HT

- Définition du besoin – Programme
- Sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- Accompagnement en phase conception (études & travaux)

CONTEXTE & ÉTAT DES LIEUX

- Un diagnostic des réseaux d'assainissement du bourg et du hameau de Cals a été réalisé par un BE (CEREG) en mars 2019. Il s'avère, d'après cette étude, qu'un certain nombre de défauts ponctuels sont à reprendre sur des regards de visite et sur des branchements pour réduire le drainage d'eaux claires parasites permanentes.
- La commune dispose pour l'assainissement du hameau de Cals d'une station d'épuration de type Lit Bactérien faible charge dimensionnée pour 70 EH. Datant de 1975, la station n'est plus opérationnelle.
- Dans ce contexte, la commune a décidé de faire appel à l'ATD pour réhabiliter les réseaux et étudier les modalités de la remise à niveau de la station de Cals.

PROPOSITIONS DE L'ATD

Le déroulement de l'opération a été le suivant :

- Janvier 2020 : établissement du programme de travaux consistant à construire un Filtre Planté de Roseaux mono étage pour 100 EH. L'implantation de la nouvelle station est prévue sur la parcelle jouxtant la station existante.
- Décembre 2020 : accord des financeurs sur la réhabilitation des réseaux et sur le projet de reconstruction de la station proposé par l'ATD,
- Janvier 2021 : consultation des bureaux d'étude pour la maîtrise d'œuvre.
- Mai 2021 à Octobre 2022 : suivi du Maître d'œuvre pendant la réalisation de l'AVP et du PRO.
- Novembre 2022 à Avril 2023 : suivi du Maître d'œuvre pendant la phase ACT.
- Fin juin 2023 : programmation de la réunion de préparation de chantier.

LE PROJET COMPREND :

- La réparation de plusieurs défauts ponctuels sur les réseaux d'assainissement du bourg et du hameau de Cals (étanchéité et ragréage de 7 regards de visite, remplacement de 2 canalisations de branchements, rehausse d'une boîte de branchement et réalisation d'un diagnostic branchement),
- La modification du tracé du réseau sur 150 mètres en amont de la station de Cals pour éviter la mise en place d'un poste de relevage en entrée du Filtre Planté de Roseaux mono étage,
- La construction d'un Filtre Planté de Roseaux mono étage pour 100 EH.



Station d'épuration

PÔLE VOIRIE, OUVRAGES D'ART ET AMÉNAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS

LES OUVRAGES D'ART

La surveillance

La surveillance de l'état des ouvrages d'art est déterminante pour l'entretien du patrimoine et la sécurité des usagers. Elle doit avoir un caractère systématique.

Les ouvrages d'art constituent un patrimoine important et exigent un entretien régulier.

Le maintien en état des ouvrages d'art, aussi petits soient-ils, constitue un impératif pour la sécurité des usagers. De plus, les défauts d'entretien régulier pèsent lourdement sur les budgets lorsque des réparations importantes doivent être programmées.

L'ATD11 peut assurer pour vous la surveillance de vos ouvrages d'art, de votre patrimoine à travers la surveillance continue, les contrôles et visites périodiques ou exceptionnelles qui permettent de suivre leur état afin de préconiser en temps utile les opérations d'entretien et, le cas échéant, des interventions ou déclencher des mesures de sécurité nécessaires.

L'action préventive est toujours plus efficace et économique que l'action curative.

L'assistance

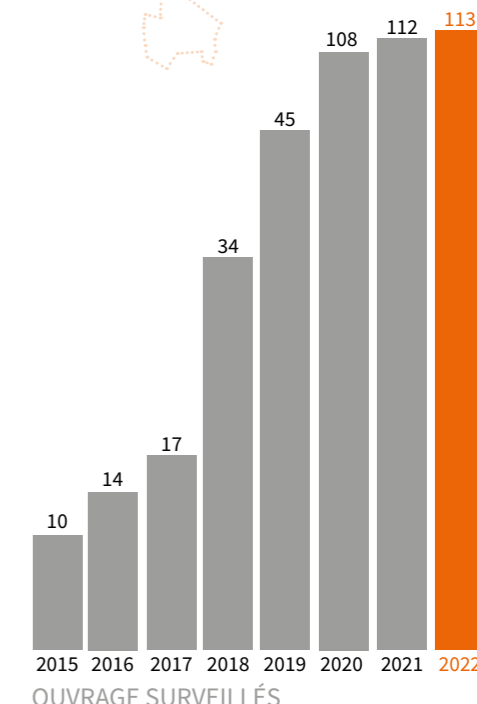
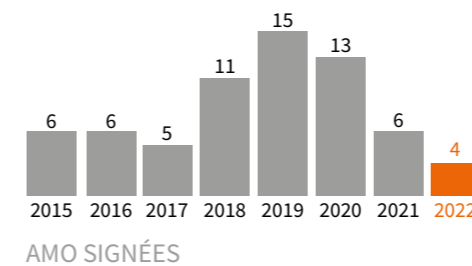
Dans le cas de préconisation d'une inspection détaillée nécessitant l'intervention de bureaux d'études spécialisés et de matériel particulier, l'ATD11 pourra assister le maître d'ouvrage dans le choix du prestataire spécialisé.

Dans le cas de la préconisation de travaux spécialisés, l'assistance à maîtrise d'ouvrage peut également être assurée par l'ATD11 pour le compte du maître d'ouvrage.

Avec l'appui des compétences du service ouvrages d'art du Département, l'ATD11 propose également des missions de petite maîtrise d'œuvre sur les ouvrages d'art. Celle-ci porte essentiellement sur la réparation et l'entretien des ouvrages en maçonnerie (pont ou mur de pierres) et l'agence constitue une interface privilégiée entre le maître d'ouvrage et les entreprises spécialisées.



LES INTERVENTIONS DU PÔLE OUVRAGE D'ARTS



NOUVELLE MISSION MAÎTRISE D'ŒUVRE OUVRAGE D'ART : 5 (2022)

LA VOIRIE ET L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

La mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) au niveau de la voirie peut comprendre, en fonction des besoins du maître d'ouvrage, les phases :

- d'analyse de la problématique
- de définition des besoins
- d'assistance à la consultation du maître d'œuvre (MOE)
- d'accompagnement pendant le déroulement des études
- d'accompagnement pendant la réalisation des travaux



AMO VOIRIE	NOMBRE DE COMMANDES SIGNÉES							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Carcassonnais	30	32	26	11	16	13	24	14
Corbières-Minervois	8	12	11	7	15	15	6	13
Haute-Vallée	17	15	15	9	14	12	6	7
Lauragais	10	11	14	10	14	18	10	10
Narbonnais	1	4	3	5	0	3	2	3
TOTAL	66	74	69	42	59	51	48	47



“ L’ATD, c’est accompagnement, écoute et disponibilité. ”

Bernard Breil, maire de Montréal

LE PROJET

« La traversée de la commune par la RD119 était à revoir. Ce projet datait d’une trentaine d’années mais n’avait pu voir le jour. Il fallait limiter la vitesse des voitures sur cet axe très emprunté avec plus de 5000 voitures par jour en plus des camions. Les trottoirs et les passages piétons n’étaient pas sécurisés. Il fallait revoir toute l’accessibilité notamment pour les commerces. Sous l’ancien mandat, une première réflexion avait été menée. Une fois élu, nous y avons travaillé plus en détail et nous avons fait appel à l’ATD afin qu’ils nous accompagnent. »

LES TRAVAUX

« Les travaux se sont déroulés en deux phases qui se sont succédées. Ils ont débuté en janvier 2022 et l’idée était de ne pas couper l’axe routier et de permettre aux commerces de rester ouverts. L’essentiel était achevé au printemps 2022 mais tout n’est pas encore finalisé car il y a quelques modifications à apporter. Nous avons créé des trottoirs en contrebas de la chaussée séparés par des espaces verts ou du mobilier, revu le stationnement sur la RD119 et la place de la République, aménagé la promenade verte, créé des plateaux ralentisseurs... Le chantier a été plus coûteux en raison du classement de la Collégiale. L’architecte des Bâtiments de France est intervenu et nous a conseillé certains matériaux. Le projet était plus poussé dans les détails qu’au départ. »

L’ATD

« Pour moi, l’ATD, c’est accompagnement, écoute et disponibilité. Nous avons continuellement échangé avec Véronique Ramond, notre interlocutrice. L’ATD nous a suivi dans le cadre de l’accompagnement et la consultation de maîtrise d’œuvre. Nous aurions pu prendre le suivi du chantier et cela aurait pu être utile vu la complexité du projet et nos rues en pente. Nous élus, nous ne pouvons pas tout savoir et l’ATD a été présent à chaque fois que nous l’avons sollicité. Ce qui a été fabuleux, c’est que l’agence tient tête au bureau d’études et aux entreprises pour défendre nos intérêts. C’est un vrai collaborateur proche de la commune. Aujourd’hui, la population n’a plus à prendre la voiture pour se rendre à la supérette et des habitants des communes voisines peuvent se garer pour venir faire leur course. »



ACCOMPAGNEMENT ATD

Estimation du projet : 850 000 €HT

- Définition du besoin – Programme
- Sélection de l’équipe de maîtrise d’œuvre
- Accompagnement en phase conception (études & travaux)

CONTEXTE & ÉTAT DES LIEUX

La commune de Montréal est traversée par la RD119, route départementale de deuxième catégorie permettant de relier Carcassonne à Fanjeaux. Cet axe supporte une partie de l’activité locale de la commune avec la présence de plusieurs commerces (pharmacie, tabac, boulangerie, etc.).

Face au trafic toujours plus important et un sentiment d’insécurité ressenti par les riverains, la Mairie a souhaité procéder à une requalification de cet axe pour répondre à cette situation et améliorer le cadre de vie des riverains.

PROPOSITIONS DE L’ATD

- Afin de respecter un budget contraint, le projet proposé consistait à coller le plus possible au profil existant tout en créant un trottoir aux normes du côté des habitations et des commerces. De par le bombé de la chaussée, les trottoirs ont été majoritairement calés en contre-bas de la chaussée, séparés par des espaces verts et/ou du mobilier urbain ;
- Aménager la promenade en voie verte ;
- Déplacer et mettre aux normes les quais bus ;
- Créer trois plateaux ralentisseurs aux carrefours avec l’avenue des Tilleuls, la place Léon Carrié et avec l’avenue de Gaulle. Afin de limiter l’aspect routier de l’aménagement, les rampants des plateaux ont été réalisés en marquage de teinte claire pour offrir un contraste suffisant avec le revêtement de la chaussée ;
- Orthogonaliser les carrefours pour en réduire les emprises ;
- L’accès à la contre-allée au niveau du carrefour avec l’avenue des Tilleuls a été supprimé. Seul un accès, en face de l’ancienne cave coopérative, a été maintenu pour la desserte (restaurants & riverains) et traité comme un passage bateau (trottoir traversant) ;
- Organiser le stationnement sur la départementale et la place de la République ;
- Déplacer l’entrée de la place de la République, rue de la Traverse, et créer une frange paysagère pour masquer les véhicules stationnés ;
- Calibrer la chaussée à :
5,50 m en section courante et si nécessaire jusqu’à 6,50 m dans les courbes pour assurer les girations ;
- Réhabiliter la fontaine



“ Nous avons besoin d'un accompagnement technique de qualité. ”

Kattalin Fortuné, conseillère départementale

LE PROJET

« Ce projet d'aménagement d'une véloroute, le long du canal du Midi, s'inscrit dans une longue histoire de valorisation des patrimoines du département. Comme avec les sites du Pays Cathare, nous sommes ici sur une politique fondatrice qui se poursuit avec le canal. L'approche se fait sur plusieurs points : patrimonial, touristique mais aussi le développement des mobilités douces. Tout le travail effectué sur ce premier secteur entre Argeliers et Argens-Minervois a demandé beaucoup de préparation et de concertation, notamment avec Voies Navigables de France, relatives aux ouvrages d'arts comme les ponts, les déversoirs, des aqueducs et surtout le confortement des berges... C'est l'une des spécificités de ce projet qui a pris beaucoup de temps. Tout a été décidé et réalisé sous le contrôle de VNF mais aussi des inspectrices des sites. »

LES TRAVAUX

« Le Département a assuré une maîtrise d'ouvrage globale du projet dans le cadre d'une convention passée avec VNF. Ce projet ambitieux et colossal sur le plan administratif, technique et paysager, visait à réaliser un aménagement de qualité pour développer la marche et la pratique du vélo. Il vise à assurer la continuité de l'itinéraire entre l'Hérault et la Haute-Garonne. Nous sommes intervenus sur le confort des berges qui étaient en assez mauvais état. Il a fallu les conforter sur environ 12 km afin d'aménager le parcours cyclable. Un volet concerne aussi la plantation d'environ 1000 arbres suite à l'abattage des platanes atteints par le chancre coloré. Une partie ont été fournis par la pépinière départementale. »

L'ATD

« Pour des dossiers complexes, comme celui-ci, avec des questions de voiries, de franchissements d'ouvrages ou d'infrastructures routières, nous avons besoin d'un accompagnement technique de qualité. Cet accompagnement des services du Département était indispensable et l'ATD nous a apporté cette précieuse assistance. Même si les maires connaissent bien l'ATD aujourd'hui, je ne cesse d'en parler lors de rencontres sur le terrain car leur travail est complémentaire avec celui du CAUE. L'ATD fait notamment régulièrement des suggestions aux maîtres d'ouvrage pour inclure les mobilités douces dans les projets comme les aménagements de traversées de communes. Cela bénéficie aux habitants et aux touristes. »

ACCOMPAGNEMENT ATD

L'ATD assure une Assistance à maîtrise d'ouvrage généraliste pour le CD11 :

Estimation du projet : 6 122 000 €HT

- Définition du besoin – Programme
- Sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- Accompagnement en phase conception (études & travaux)

CONTEXTE & ÉTAT DES LIEUX

Le Département de l'Aude a pour projet d'aménager une véloroute le long du Canal du Midi, sur le tracé du chemin de halage. Le Canal du Midi constitue un patrimoine architectural et paysager remarquable dont la valeur universelle a été reconnue par son inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1996. Le site associé à l'innovation technologique un grand souci esthétique sur le plan architectural et sur le plan des paysages créés, approche que l'on retrouve rarement ailleurs. En 2017, le périmètre du site classé « Canal du Midi » a évolué afin de protéger également les paysages du Canal.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la véloroute qui reliera, à terme, Royan à Sète, par le Canal de la Garonne et le Canal du Midi, sur un parcours de près de 800 km. Cette véloroute traversera le Département de l'Aude d'ouest en est, sur près de 121 km. Cet axe transversal à travers le département permettra de mailler le territoire en offrant des connexions avec les autres projets de véloroute déjà aménagés ou en cours de réalisation, comme la voie verte du Canal du Midi à Montségur, la liaison vers Narbonne le long du Canal de la Robine ou d'autres boucles locales. Cet axe permettra également des connexions avec les Eurovélos n°1 (Cap Nord vers l'Algarve), n°3 (véloroute des Pèlerins-Trondheim vers St Jacques de Compostelle) et n°8 (Athènes-Cadix).

Pour ce, le Département a fait le choix d'être le maître d'ouvrage de l'équipement de la Véloroute du Canal du Midi sur un tracé d'une longueur de 121 km, s'étendant de la commune de Montferrand, à la limite occidentale du département (jonction avec le département de la Haute-Garonne) à la commune d'Argeliers, limite orientale (jonction avec le département de l'Hérault).



Défense de berges avant les travaux



Pendant les travaux



Travaux de contrebutement

L'objectif de ce projet est de promouvoir et développer le tourisme et les pratiques liées au vélo, tout en préservant le label de classement UNESCO.

Les principes qui ont guidé le travail et permis d'aboutir à la définition de l'itinéraire « Véloroute Canal du Midi » et de ses aménagements ont été :

- Le respect et la conservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Canal ;
- La continuité de l'itinéraire entre Haute Garonne et Hérault ;
- Une cyclabilité du parcours adaptée à la pratique d'itinérance très fréquente le long du linéaire ;
- L'assurance d'une sécurité optimisée pour les usagers cyclistes et des agents VNF intervenant sur le Canal (éclusiers notamment) ;
- Un équipement praticable par VNF, gestionnaire du Canal, pour les besoins de service.

Le premier tronçon de cette véloroute, s'étend sur 25 km, entre Argens-Minervois et Argeliers, sur la partie nord-est du Département de l'Aude. Ce tronçon est doté de nombreux ouvrages d'art, dont un certain nombre ont une valeur patrimoniale très forte. Outre des ponts, cette section comprend des aqueducs, des déversoirs, etc.



Travaux de tunage

PROPOSITIONS DE L'ATD

Sur ce premier tronçon, et dans le cadre d'une convention de délégation de Maîtrise d'ouvrage avec VNF, le Département de l'Aude assure la maîtrise d'ouvrage globale du projet de véloroute comprenant l'aménagement de la véloroute mais également le confortement des berges du Canal et la replantation des arbres. Il s'est adjoint les services de l'ATD pour assurer l'AMO.

Face aux multiples enjeux, tant patrimoniaux qu'environnementaux, le Département a décidé de s'entourer d'une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire pour concevoir un projet ambitieux et innovant afin de réaliser un aménagement de qualité pour développer la marche et la pratique du vélo le long d'un site remarquable.

Le premier tronçon de véloroute porte sur :

- 12,25 km de berges à mettre en défense réparties en :
 - 8,55 km par une technique de tunage bois
 - 3,7 km par une technique en contrebatement.
- La plantation d'environ 1 000 arbres sur l'ensemble du linéaire. L'abattage des platanes atteints par le chancre coloré étant réalisé par VNF ;
- L'aménagement de 25 km de véloroute répartis en :
 - Entretien des aménagements existants ;
 - Restauration lourde des infrastructures ;
 - Traitement des franchissements d'ouvrages d'art et d'infrastructures routières.



Véloroute



Passerelle Canal de Jonction



Plantations



Épanchoir les Patiasses

CAZALRENOUX

Aménagement du cœur de village



« Je ne saurai me passer de l'ATD. »

Brice Asensio, maire de Cazalrenoux

LE PROJET

« Une équipe jeune a été élue en 2014 avec l'idée de redynamiser la commune afin de faire revenir de la population. Nous avons commencé à travailler avec l'ATD en 2015-2017 sur l'eau et l'assainissement, puis sur l'enfouissement des réseaux et l'éclairage public en lien avec le Syaden. Nous avons contacté l'ATD et le CAUE pour leur demander ce qu'il était possible de faire. Nous voulions remettre les habitants au cœur du village. Au fil des ans, la voiture avait pris beaucoup de place, des arbres, des bancs avaient été supprimés. Cela a été très compliqué de convaincre les élus. Nous avons fait un pré-programme en disant à l'ATD et au CAUE, "allez-y à fond dans vos propositions". Les premières réunions étaient ultra-tendues. L'objectif était d'ouvrir le débat. Et l'ATD a eu un accompagnement exemplaire qui a permis de dialoguer. En 2022, nous sommes entrés dans les détails de requalification des espaces publics. Nous avons fait du porte à porte avant une réunion publique fin 2022. Nous venons de lancer, en juin, les marchés de consultation des entreprises. »

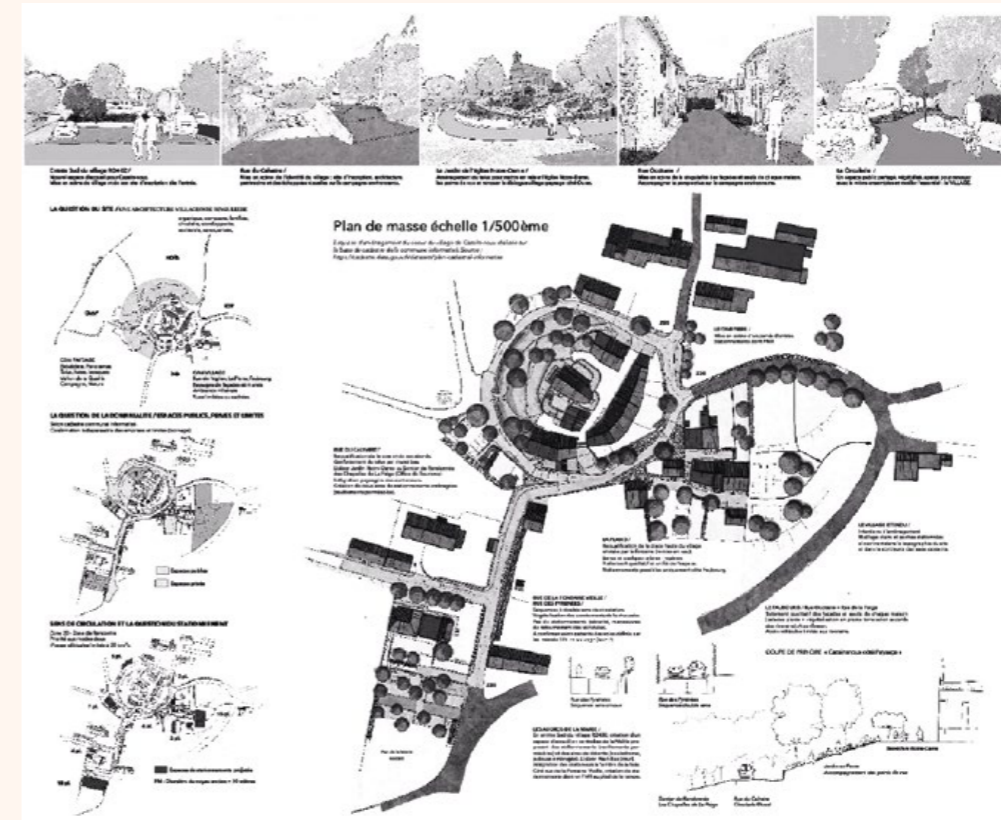


LES TRAVAUX

« Les travaux de la première tranche devraient débuter cet hiver. Nous allons commencer par la réhabilitation du centre-bourg. Nous créons des espaces verts et nous replantons des arbres. Nous travaillons avec la pépinière départementale qui va nous fournir près de 300 arbustes et une centaine d'arbres. Nous enlevons les voitures mais nous allons créer de nouveaux espaces de stationnement. La deuxième tranche, sur les mêmes principes, portera sur la grande rue, la rue de la mairie et l'aménagement de parking. Les travaux devraient durer entre 6 et 8 mois. »

L'ATD

« Je ne saurai me passer de l'ATD. Nous ne sommes pas des spécialistes. Avec des bureaux d'études, nous aurions tendance à nous laisser porter avec des solutions clefs en main. L'ATD porte un regard bienveillant techniquement. Pendant la période de consultation, l'agence nous a accompagnés de façon exemplaire, ce qui a permis de faire circuler la parole. Quand un élu à la tête dans un projet comme celui-là, il a des certitudes. L'ATD nous a permis de prendre de la hauteur, voir ce qui était réalisable. Leur avis est technique et neutre. Nous avons déjà fait appel à eux pour un projet d'ouvrage d'art. »



ACCOMPAGNEMENT ATD

Estimation du projet : 660 000 €HT

- Définition du besoin – Programme
- Sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- Accompagnement en phase conception (études & travaux)

CONTEXTE & ÉTAT DES LIEUX

La commune de Cazalrenoux a eu la volonté de requalifier et d'embellir le centre-bourg du village, pour lui donner un caractère rue, incitant les piétons à (ré)utiliser l'espace public. Ce caractère de rue a également été recherché par un travail sur les espaces végétalisés et sur le choix des matériaux mis en œuvre, afin de minimiser la présence des automobilistes et de favoriser un traitement de sol plus perméable, de manière à améliorer l'aspect qualitatif des espaces tout en palliant aux problématiques de ruissellement.

Cet aménagement a pour objectif l'amélioration du cadre de vie des habitants, en prenant soin de valoriser le caractère rural du village.

PROPOSITIONS DE L'ATD

- Requalifier les rues du bourg ;
- Réglementer en zone de rencontre la circulade et en zone piétonne les ruelles ;
- Embellir les pieds de façades et permettre la végétalisation ;
- Créer des jardinières en pleine terre ;
- Valoriser les seuils des maisons par des matériaux qualitatifs ;
- Mettre en valeur les placettes et les points de vue ;
- Offrir différents lieux de pause et d'arrêt, avec un mobilier adapté à tous les publics ;
- Organiser et aménager le stationnement aux abords du village en différents lieux, en traitant l'accessibilité PMR, notamment aux abords de la Mairie ;
- Gérer le point de collecte des ordures ménagères ;
- Établir un état des lieux sur le jalonnement de la signalisation et du mobilier urbain présent sur l'espace public.
- Gérer l'écoulement des eaux pluviales ;

LAROQUE DE FA

Aménagement et embellissement du cœur de village



**L'ATD sait dire
"là je ne suis pas d'accord"
pour défendre nos intérêts.**

Raymond Spoli, maire de Laroque de Fa



LE PROJET

« C'est un projet que nous avons en tête depuis longtemps. Le village est situé autour d'un éperon rocheux au bord d'une rivière. Il y a le vieux quartier, très typique traversé par de petites ruelles non carrossables et des escaliers ; c'est le centre historique. Puis une deuxième partie va jusqu'à la départementale en passant devant l'église. Nous savions que ce gros projet aurait un coût pour un village de 156 habitants. La sécurisation du rocher dont des blocs menacent de se détacher, l'enfouissement des réseaux, le hangar technique et le parc photovoltaïque étant bien engagés, le temps est venu de réaliser ce projet d'aménagement et d'embellissement du cœur de village. Nous avons contacté en 2020 l'ATD pour qu'ils mettent sur le papier notre idée avec une estimation financière en face, en complément de l'ébauche du CAUE. »

LES TRAVAUX

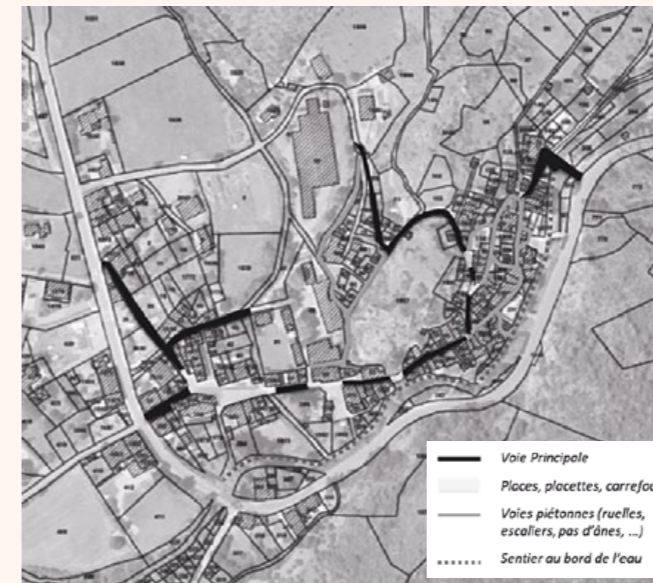
L'ATD nous a conseillé dans le choix du maître d'œuvre, un cabinet d'architectes urbanistes qui correspondait à ce que l'on voulait, à savoir donner une dimension environnementale au projet.

L'ATD nous a aidés pour les demandes de subventions et à monter le programme de travaux en trois tranches. La première concerne le vieux village. Nous allons reprendre toutes les ruelles et les escaliers avec des pavages en pierre et des calades. Le projet prévoit aussi de la végétalisation en pied de façade,

la désimperméabilisation des sols, la mise en valeur des placettes et la création de lieux de détente. Tout cela doit mettre en valeur le côté ancien de notre village et améliorer le cadre de vie notamment par la re végétalisation du cœur de village. Ces travaux devraient s'achever au printemps 2024. La deuxième tranche concerne, dans le même esprit, la partie qui part de la place de l'église et contourne le rocher. La troisième tranche permettra de traiter la partie la plus récente du village.»

L'ATD

« Aujourd'hui, avec un coût très raisonnable, nous avons pu avoir une vue sur le projet imagé et avoir un accompagnement technique, réaliste et important. Notre commune avait besoin d'un accompagnement pour le suivi des demandes de subventions, des appels d'offres et des travaux. Je ne m'attendais pas à une agence capable de prestations aussi complètes. Ils prennent le projet de l'idée et vous accompagnent jusqu'au bout. Tout en gardant l'aspect technique à l'esprit ; ils nous ont permis d'aller sereinement vers notre projet initial ; ils prennent à cœur la défense de la commune et ses intérêts. Grâce à cette assistance à maîtrise d'ouvrage, nous ne sommes pas seuls face aux professionnels. L'ATD sait dire « là je ne suis pas d'accord » pour défendre nos intérêts. »



ACCOMPAGNEMENT ATD

Estimation du projet : 750 000 €HT

- Définition du besoin – Programme
- Sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- Accompagnement en phase conception (études & travaux)

CONTEXTE & ÉTAT DES LIEUX

La commune de Laroque de Fa souhaite porter une réflexion sur l'aménagement des espaces publics et des rues du vieux village.

Ces aménagements ont pour objectifs l'amélioration du cadre de vie des habitants et la revitalisation du centre ancien, en prenant soin de valoriser le caractère rural du village.

Elle dispose d'un patrimoine paysager de qualité. Le village est installé sur un éperon rocheux surplombant la rivière, le Sou. Les perspectives sur le paysage des hauts corbières méditerranéens sont un atout indéniable pour la commune.

La commune est également dotée d'un patrimoine historique avec par exemple les vestiges d'un pont aqueduc, ou encore les cannelles.

PROPOSITIONS DE L'ATD

Aménager les rues dans le centre du village en espace public qualitatif ;

- Réglementer en zone de rencontre ;
- Les ruelles piétonnes, seront à requalifier, pavage, calades, ... ;
- Embellir les pieds de façades et permettre éventuellement la végétalisation ;
- Valoriser les seuils des maisons par des matériaux qualitatifs ;
- Réhabiliter les emmarchements et « pas d'âne », reprise des nez de marches en pavage ;
- Gérer l'écoulement des eaux pluviales avec des aménagements de surface (caniveau central ou longitudinal) ;
- Mettre en valeur les placettes et les points de vue avec des matériaux qualitatifs (pavage, béton désactivé, ...) ;
- Offrir différents lieux de pause et d'arrêt, avec un mobilier adapté à tous les publics ;
- Organiser et aménager le stationnement au centre du village (place de la mairie, devant l'église, ...) ;
- Rétablir un cheminement au bord du Sou, en tenant compte des émergences du réseau d'assainissement ;
- Réhabiliter l'escalier au droit de l'ouvrage d'art reliant la route départementale 613 au cheminement en bord du Sou ;
- Gérer le point de collecte des ordures ménagères ;
- Mettre en œuvre un jalonnement de signalisation d'information locale et de cheminement piéton



“ La présence de l’ATD a été un **bol d’oxygène**. ”

Francis Bels, maire de Roquefère

LE PROJET

« Ce projet ne s’est pas fait du jour au lendemain. Notre équipe a été élue en 1989 et nous l’avons préparé pendant 20 ans. Nous avons réalisé le fleurissement dès 1989, puis ouvert un restaurant et travaillé pour lutter contre les résidences secondaires. Nous avons réalisé trois gîtes, des logements sociaux, acheté puis revendu deux maisons. Il y a eu ensuite le passage de l’éclairage en led, puis la réfection des réseaux. Le projet d’aménagement du cœur du village a vraiment commencé il y a trois ans d’abord avec le CAUE qui nous a aidé aussi pour l’aménagement paysager des prairies juste avant le village. Puis, j’ai pris contact avec l’ATD qui nous a conseillé sur la mise en valeur du patrimoine, le cheminement, le choix des matériaux, du groupement de maîtrise d’œuvre qui pourrait répondre aux ambitions de nos idées et enfin des entreprises en lien avec ce dernier. »



Avant les travaux



Après les travaux

LES TRAVAUX

« Je ne voulais pas de travaux en plusieurs tranches. Nous avons donc attendu d’avoir les financements pour faire ces travaux en six mois. Les rues bétonnées, qui étaient dans un mauvais état, ont été refaites avec des pierres de schistes et de gneiss. L’entreprise CBTP a fait un excellent travail en s’adaptant en permanence. Sur les conseils de l’ATD, nous avons sécurisé les entrées du village avec des passages empierrés qui font ralentir les véhicules. Des bandes de terre ou des petits murets ont été réalisés afin de végétaliser le village et nous avons aménagé plusieurs endroits avec des bancs de façon à pouvoir profiter de points de vue sur le château ou le paysage. »

L’ATD

« La présence de l’ATD a été un bol d’oxygène. Dès qu’on rentre dans le côté administratif, le montage des subventions, le choix des maîtres d’œuvre... il est indispensable d’être assisté. Si nous n’avions pas eu un référent technique comme l’ATD, nous n’aurions pas pu mener à bien ce projet. Nous avons eu la chance de travailler avec Damien Constans qui est originaire de la montagne Noire. Cela a été un plaisir de travailler avec lui sur ces dossiers. »

ACCOMPAGNEMENT ATD

Estimation du projet : 875 000 €HT

- Définition du besoin – Programme
- Sélection de l’équipe de maîtrise d’œuvre
- Accompagnement en phase conception (études & travaux)

CONTEXTE & ÉTAT DES LIEUX

Le conseil municipal a sollicité le CAUE en 2015 pour porter une réflexion sur la revitalisation du village et en particulier sur l’aménagement des espaces publics et des rues du village.

Le village dispose d’un patrimoine bâti et paysager de grande qualité et s’inscrit dans un contexte topographique particulier (pente et affleurements rocheux).

La quasi-totalité des rues sont inaccessibles aux véhicules légers.

L’aménagement projeté avait pour objectif de requalifier et d’embellir le cœur du village de Roquefère pour lui donner un caractère rue, incitant les piétons à (ré)utiliser l’espace public pour leurs déplacements quotidiens. Ce caractère de rue a également été recherché par un travail sur les espaces végétalisés et sur le choix des matériaux mis en œuvre.

PROPOSITIONS DE L’ATD

- Améliorer le cadre de vie des habitants et conforter l’attractivité du village ;
- Mettre en valeur son patrimoine bâti naturel ;
- Assurer une cohérence dans le traitement et l’aménagement de l’espace public en faisant preuve de sobriété (matériaux, mise en œuvre, mobilier) et en privilégiant les matériaux naturels ;
- Assurer un traitement qualitatif du cœur du village. Ces matériaux devront permettre un entretien aisé durant toute la durée de vie (entretien quotidien, réparation, etc.)
- Apaiser et maîtriser les vitesses ;
- Assurer un cheminement sûr, lisible et accessible pour les modes doux
- Limiter l’impact du projet sur l’environnement, tant en phase chantier que tout au long de sa durée de vie (bruit, matériaux, imperméabilisation des sols et gestion des eaux de ruissellement, etc.)



Avant les travaux



Après les travaux



Avant les travaux



Après les travaux



Avant les travaux



Après les travaux



« Ce service est à la fois objectif et **compétitif financièrement.** »

Denis Gamet, deuxième adjoint au maire de Feuilla

LE PROJET

« Ce pont avait été remanié en 1931 et avait besoin d'être rénové. La DDTM avait fait une première inspection en 2010 et nous avons contacté l'ATD fin 2019 pour qu'elle fasse à son tour un diagnostic. Différentes dégradations ont été constatées sur l'ouvrage : sur les parapets maçonnés mais surtout sous l'ouvrage avec des poutres métalliques qui rouillaient. Cela mettait en cause l'efficacité de l'étanchéité et à long terme la bonne tenue du pont. Les camions de plus de 5 tonnes avaient dû être interdits. Ce pont dessert le quartier du cimetière, la Condamine et permet aux particuliers qui y vivent, environ une dizaine de maisons, les camions de livraison et le camion des pompiers d'y accéder. »

LES TRAVAUX

« Une fois le diagnostic réalisé, l'ATD nous a assisté jusqu'à la livraison des travaux, notamment pour la demande de subvention. Le chantier a débuté le 30 mai 2022 et a été livré le 17 juin. L'entreprise de travaux retenue CBTP a réalisé le décroustage du béton et a sablé les poutres qui étaient en bon état même si elles commençaient à rouiller. Le béton a été refait à l'extérieur avec réfection du trottoir et en partie en dessous. Une partie du parapet a été rehaussée et une nouvelle rampe de sécurité a été installée pour mettre à niveau les dispositifs de sécurité. La route a été bitumée. Des tests ont été réalisés et ont permis aux véhicules de l'emprunter en toute sécurité. »

L'ATD

« Nous sommes ravis du travail effectué par l'agence technique départementale indispensable pour une commune comme la nôtre. Ils ont fait tout le suivi de l'inspection du pont et des travaux jusqu'au contrôle à la livraison. C'est important de bénéficier d'un conseil comme l'ATD. Ce service est à la fois objectif et compétitif financièrement. L'ATD est présente sur la partie technique mais aussi sur l'accompagnement financier et la demande de subvention. C'est un projet de plus de 30 000 euros, un montant important pour la commune. »

ACCOMPAGNEMENT ATD

Estimation du projet : 35 000 €HT

- Définition du besoin – Programme
- Études MOE
- Suivi travaux

CONTEXTE & ÉTAT DES LIEUX

Suite à une inspection visuelle du Pont du Rieu réalisée en 2010 par la DDTM et une visite avec l'ATD en septembre 2019, différentes dégradations ont été observées sur l'ouvrage : sur les parapets maçonnés, d'une part, mais également et surtout sur la poutraison métallique de l'ouvrage. Ces dégradations mettaient en cause l'efficacité de l'étanchéité en place sur le tablier et alertaient sur la tenue à long terme du pont.

Un lotissement dans Feuilla n'étant accessible qu'en empruntant ce pont, l'importance de ce dernier n'était pas à démontrer et des réparations étaient à effectuer

PROPOSITIONS DE L'ATD

- Entretien le patrimoine existant et pérenniser l'accès offert par le pont,
- Régler les problèmes liés aux défauts d'étanchéité,
- Mettre à niveau les dispositifs de sécurité
- Limiter l'impact du projet sur l'environnement, tant en phase chantier que tout au long de sa durée de vie (bruit, matériaux, imperméabilisation des sols et gestion des eaux de ruissellement, etc.)

Avant les travaux :



Après les travaux :





“ La présence de l’ATD est précieuse pour des gens qui ne sont pas du métier. ”

Christophe Piquemal, maire d’Aunat

LE PROJET

« Le mur du cimetière avait subi des infiltrations à la suite des intempéries de février 2020. Ce mur imposant de 12 mètres de hauteur bougeait. Nous suivions l’évolution en mesurant régulièrement les fentes et nous avons le projet de le refaire. Le 10 janvier 2022, une grande partie du mur s’est effondrée. J’ai aussitôt contacté le sous-préfet de Limoux qui m’a aiguillé vers l’ATD. Le représentant de l’agence nous a proposé de déclencher la procédure d’urgence impérieuse pour garantir la sécurité. Les gravats étaient tombés côté rue de la Vieille Fontaine. »

LES TRAVAUX

« L’ATD a consulté, en urgence, les entreprises pour faire réaliser les travaux en début d’année 2022. Ces travaux ont été financés à 80 % par l’Etat et le Département. Le reste a été à la charge de la commune. Cela limite notre champ d’action jusqu’à la fin du mandat. Le mur a été entièrement repris avec du béton projeté et un ancrage dans la roche avec des tirants. Je n’avais jamais vu ça, c’est impressionnant ! C’est une réalisation qui restera à vie. Un garde-corps a été ajouté, en haut du mur, ce qui permet aux visiteurs du cimetière de profiter aussi de la belle vue sur le village et le pic de l’Ourtiset. »

L’ATD

« Je suis devenu maire en 2016 au décès du précédent maire, mais j’ai intégré le conseil à mes 19 ans, et nous n’avions jamais travaillé avec l’ATD. Le représentant de l’agence était là deux jours après l’écroulement du mur et a été présent tout au long du chantier. C’est l’agence qui nous a conseillée les entreprises à consulter. Nous avons retenu AGTP, spécialisée dans les murs de soutènement. Nous avons fait beaucoup de réunions et j’ai pu mesurer leur professionnalisme. Les travaux ont débuté en février et la clôture du chantier s’est faite début mai avec la pose des garde corps. La présence de l’ATD est précieuse pour des gens qui ne sont pas du métier. Ils nous ont sorti une belle épine du pied. »

ACCOMPAGNEMENT ATD

Estimation du projet : 200 000 €HT

- Définition du besoin – Urgence impérieuse
- Assistance à la consultation d’une entreprise travaux
- Suivi travaux

CONTEXTE & ÉTAT DES LIEUX

Suite à la catastrophe naturelle du 15 octobre 2018, la commune d’Aunat a été amenée à constater les dégâts sur cette zone qui avait été recensée dans le dossier de demande d’aide au titre du fonds de solidarité nationale.

L’aggravement de la situation suite à de fortes précipitations récentes a nécessité une intervention dans l’urgence afin de réparer le mur de soutènement.

Les dégâts irréversibles ont amené l’ATD à proposer à la commune de déclencher la procédure d’urgence impérieuse afin de garantir la sécurité des biens et des personnes. Le mur de soutènement éboulé soutenait le cimetière et surplombait la rue de la Vieille Fontaine

PROPOSITIONS DE L’ATD

La commune d’Aunat ayant missionné l’agence technique à ces fins, nous avons consulté en urgence début 2022 les entreprises de travaux.

Les travaux préconisés étaient la réalisation d’un béton projeté sur l’ensemble du mur avec un ancrage dans la roche à l’aide de tirants.

Avant les travaux :



Après les travaux :

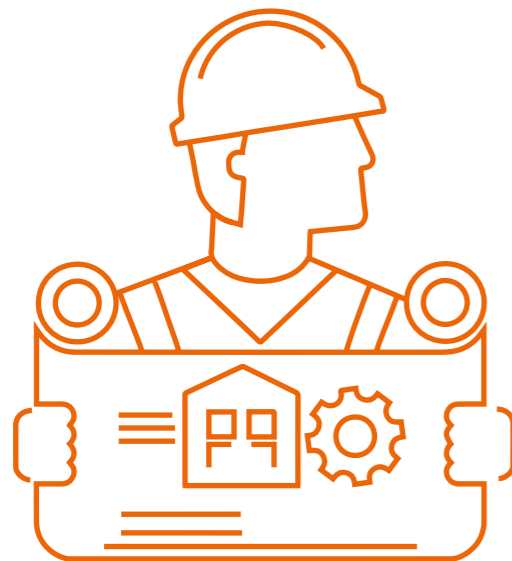


PÔLE BÂTIMENT

En complément des domaines déjà couverts de la voirie, l'eau et l'assainissement et les ouvrages d'art, l'ATD11 vous propose depuis le 1er Janvier 2018 son intervention sur les bâtiments. Cette mission d'assistance et de conseil s'inscrit dans le rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) de l'Agence.

Elle porte sur tout projet de construction, rénovation ou extension de bâtiments, quelles que soient les typologies (équipements publics et logements) :

- crèche, école, cantine, centre de loisirs, accueil périscolaire...
- gymnase, salle de sport...
- hébergement...
- salle polyvalente, salle des fêtes...
- saison des associations, MJC, médiathèque, musée, accueil touristique...
- bureaux divers...
- centres médicaux...
- maisons de retraite...
- ateliers municipaux...
- appartements communaux destinés à la location



Cette mission intervient dans un cadre réglementaire défini par la réglementation en termes de marchés publics et l'ex loi Mop relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée. Ces règles imposent, entre autres, de réaliser un programme, document contractuel qui sera la pièce maîtresse entre le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage.

L'ATD11 propose un accompagnement dans l'élaboration de ce programme.

Sans influencer la conception architecturale, ce programme doit traduire le projet le plus exhaustivement possible. Il expose les attentes, les souhaits, les consignes et les objectifs. C'est sur la base de son contenu que repose ensuite le projet. Un programme de qualité est la clé d'une réalisation réussie qui sera bien appropriée par ses utilisateurs. Cette phase de programmation est une étape obligatoire, préalable aux études de conception. Elle se compose de deux phases :

■ Une phase de pré-programmation, qui inclut l'analyse du site, le recueil des besoins et l'étude de faisabilité confrontant les besoins au site et définissant notamment le montant des travaux, sur un pourcentage duquel sera rémunéré le futur maître d'œuvre. A l'issue de cette première étape, le maître d'ouvrage aura suffisamment d'éléments pour se prononcer sur la poursuite de l'opération. Cette phase se conclut par l'élaboration d'un pré-programme à destination du maître d'ouvrage. Les demandes de subventions pourront se faire sur la base de ce premier document de travail.

■ Une phase de programmation technique détaillée, aboutissant au programme de l'opération qui servira à la consultation des prestataires (bureau de contrôle, CSPS, géomètres, géotechniciens, maîtres d'œuvre). Par la suite, l'ATD11 peut assister le maître d'ouvrage dans la consultation de la maîtrise d'œuvre afin de choisir la procédure la plus adaptée au projet puis à désigner le maître d'œuvre.

Si nécessaire, l'Agence peut également vous accompagner pour le suivi des études de conception de maîtrise d'œuvre puis pendant les travaux.

INTERVENTION DU PÔLE BÂTIMENT

NATURE DU PROJET	NOMBRE DE DEMANDES				
	2018	2019	2020	2021	2022
Rénovation	22	13	5	20	17
Construction	11	5	5	10	23
Mise en accessibilité	1	1	2	1	-
TOTAL	34	19	12	31	40

QU'EST-CE QUE LA PROGRAMMATION ?

Une mission de programmation consiste à la définition des études préalables au projet, à sa « pré-conception » et à l'élaboration du « Programme » de l'opération, document clé qui sera le lien entre le Maître d'Ouvrage public et le Maître d'Œuvre privé tout au long du projet. Une mission de programmation se déroule en 2 phases, scindées en 3 étapes :

PHASE PRÉ-OPÉRATIONNELLE

TEMPS DE GESTATION DU PROJET :
Études diverses suivant la nature et le contexte du projet (étude d'opportunité, recherche de site...)

ÉTAPE 1 : PRÉ-PROGRAMME

Définition des besoins et des attentes
Appréhension des contraintes
Étude de faisabilité

Décision d'engager ou non l'opération



PHASE OPÉRATIONNELLE

ÉTAPE 2 : PROGRAMME
Rédaction du cahier des charges à l'attention du maître d'œuvre



ÉTAPE 3 : ADÉQUATION PROJET / PROGRAMME

Suivi de la mission du maître d'œuvre
Études de conception Production
ESQ, APS, APD, PRO et DCE

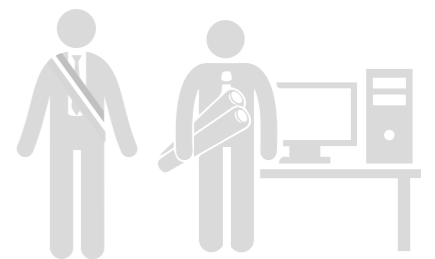


Schéma inspiré du « Guide de sensibilisation à la programmation » édité par la MIQCP (Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques)

VILLENEUVE-LA-COMPTAL

Construction d'un Point Multi-Services et d'un tiers-lieu « Les halles de la Pomelle »



“ L'agence nous apporte une aide précieuse en termes de méthode. ”

Hervé Antoine, maire de Villeneuve-La-Comptal

LE PROJET

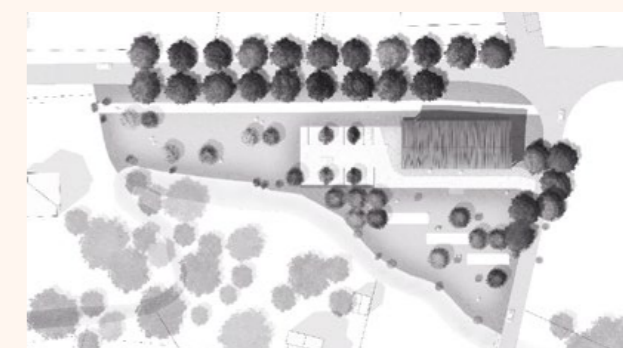
« Le constat est double. Nous sommes une commune de 1400 habitants qui gagne une trentaine de nouveaux résidents par an et sans commerce. Même si nous avons travaillé cette question depuis des années, nous avons ressenti encore plus ce problème durant la Covid. A cette période, nous livrions le pain aux habitants. L'autre point était de créer un vrai centre pour la commune qui est étirée. Nous avons trouvé un terrain au centre du village entre la partie ancienne et la partie plus récente. Nous avons alors fait appel à l'ATD et à l'agence nationale de la cohésion des territoires. Nous avons lancé avec l'ATD des ateliers participatifs et un questionnaire avec plus de trois cents questions. Nous avons eu 330 réponses ! »

LES TRAVAUX

« L'idée est de créer une halle de 200 m2 ouverte à diverses activités. La première, un multi-services avec priorité aux produits locaux, relais colis, etc. Est également prévu, un bar, - la commune mettra à disposition la licence 4 - et un point proposant une petite restauration au sein d'un tiers-lieu mis à disposition pour des activités pour la vie sociale notamment pour la jeunesse avec des jeux vidéo, livres, baby-foot. Nous en sommes à l'avant-projet détaillé et nous allons élaborer le dossier de consultation des entreprises avec l'ATD et les architectes puis compléter et finaliser les demandes de subventions. La consultation des entreprises se fera en 2024 pour un démarrage de chantier fin 2024. Le projet se fera en plusieurs tranches pour une ouverture en 2026. »

L'ATD

« Nous avons régulièrement travaillé avec l'ATD, notamment sur l'aménagement de routes. Avec ce projet, c'est la première fois que l'on travaille avec l'ATD dans le domaine des bâtiments depuis l'élaboration jusqu'à sa réalisation. L'agence nous apporte une aide précieuse en termes de méthode. Nous sommes très satisfaits de travailler avec l'ATD qui nous aide à l'élaboration des pièces du marché et le suivi des consultations des maîtres d'œuvres. Une commune comme la nôtre ne possède pas d'ingénieurs pour suivre un projet d'une telle envergure. »



ACCOMPAGNEMENT ATD

Estimation du projet : 622 170 €HT (travaux en phase programme)

- Définition du besoin – Programme
- Sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- Accompagnement en phase conception (études & travaux)

CONTEXTE & ÉTAT DES LIEUX

- Construction d'un Point Multi-Services (PMS) constitué d'un commerce de type épicerie avec café « connecté » / petite restauration et tiers-lieu rural.
- Projet mené en concertation avec les habitants et les différents acteurs du territoire.

PROPOSITIONS DE L'ATD

- Pré-programme comprenant : analyse du site, recueil des besoins et étude de faisabilité (confrontation des besoins au site et estimation financière prévisionnelle des travaux)
- Programme de l'opération destiné au Maître d'Œuvre
- Consultation de Maîtrise d'œuvre sous forme de Marché A Procédure Adaptée (MAPA) en deux tours (candidatures puis offres) avec remise d'intentions architecturales.
- Équipe de MOE retenue pour le projet : Projet 310 architectes avec les Bureaux d'Études Techniques (BET) IDEIA VRD, 3J TECHNOLOGIES, TECHNISPHERE, l'économiste Eric ALQUIE et l'acousticien EMACOUSTIC.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LIMOUXIN

Construction de la crèche « Pierrots et Colombines » à Limoux



Je vois l'ATD comme **un métronome**. Elle nous a permis d'être force de proposition à un instant T.

Christophe Cuxac vice-président de la CCL et maire de Montazels

LE PROJET

« Ce projet est né d'abord de l'impossibilité de répondre aux nombreuses demandes des familles en matière de garde d'enfants. En octobre 2018, les inondations ont aussi mis à mal nos installations. Nous avons rapidement agi mais on ne pouvait plus reloger les petits dans des bâtiments en zone inondable, il fallait réaliser un nouveau bâtiment. Parallèlement, un projet d'une nouvelle caserne des sapeurs-pompiers était en pourparlers sur une zone en hauteur de Limoux au lieu-dit Notre-Dame de Marseille. Dans le cadre de France Relance, nous avons décidé de réaliser une nouvelle crèche en profitant des travaux de viabilisation réalisés sur ce terrain et de réhabiliter l'ancien bâtiment de "Pierrots et Colombines" afin de garder une structure dans le bourg. Nous nous sommes appuyés sur une première estimation du coût de cette création réalisée par l'ATD. La Caf nous a suivi car on répond à un réel besoin en augmentant la capacité de 45 % en passant de 40 places à 56. »

LES TRAVAUX

« La nouvelle crèche se divise en quatre blocs pour chaque famille d'âges sur la base d'un projet co-construit avec les personnels, la Caf et la médecine petite enfance. Chaque famille dispose d'un extérieur et une grande pièce centrale permet des moments de partage. Et tout cela se fait avec la volonté d'intégrer le bâtiment dans le paysage dans une démarche

de développement durable. Nous avons travaillé l'inertie thermique, l'acoustique, la ventilation sans VMC (hors zones de changes)... Un autre programme va permettre de réhabiliter le bâtiment qui accueillait "Pierrots et Colombines" pour y créer une Maison de la petite enfance avec une crèche, le Relais d'Assistante Maternelle et un lieu d'Accueil Parents Enfants et la maison des 1000 premiers jours. »

L'ATD

« L'agence nous a accompagnés dès le début en nous fournissant les éléments afin de déterminer une enveloppe et d'avoir une lisibilité sur la faisabilité financière de ce projet d'1,8 millions d'euros. C'est grâce à ce travail préparatoire (analyse du site, recueil des besoins, étude de faisabilité) que nous avons pu nous déterminer. L'ATD a été à nos côtés aussi sur la consultation et le choix du maître d'œuvre. Je vois l'ATD comme un métronome. Elle nous a permis d'être force de proposition à un instant T. L'agence apporte un regard extérieur et global, ce qui donne de la crédibilité au projet. »



ACCOMPAGNEMENT ATD

Estimation du projet : 1 684 000 €HT (travaux en phase programme)

- Définition du besoin – Programme
- Sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- Accompagnement en phase conception (études & travaux)

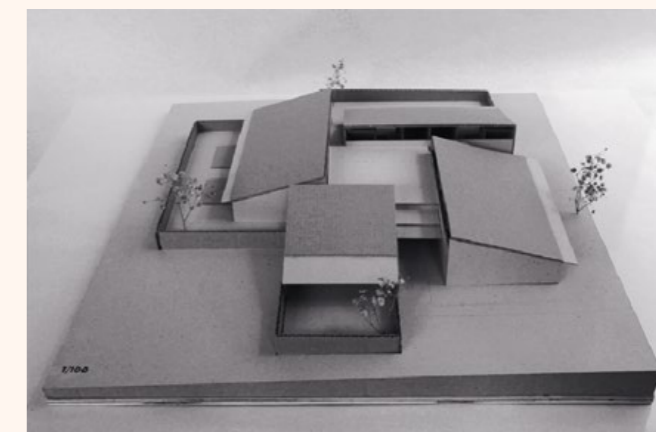
CONTEXTE & ÉTAT DES LIEUX

La communauté de communes du Limouxin souhaite développer le nombre de places en crèche sur son territoire. Ce projet s'inscrit dans une vision globale de ses structures implantées sur la commune de Limoux.

En effet, en Janvier 2020, les deux structures qui accueillent les enfants en bas âge sur la ville de Limoux ont subi des inondations. La communauté de communes décide alors de construire une nouvelle crèche « Pierrots et Colombines » en périphérie de Limoux afin de développer les effectifs actuels de la crèche tout en facilitant l'accès aux familles des villages voisins. Et dans le cadre d'un autre programme, réhabilite le bâtiment qui accueille la crèche Pierrots et Colombines afin d'accueillir une maison de la petite enfance (crèche, Relais d'Assistante Maternelle (RAM) et un Lieu d'Accueil Parents Enfants, maison des 1000 premiers jours) à proximité du centre-ville.

PROPOSITIONS DE L'ATD

- Pré-programme comprenant : analyse du site, recueil des besoins et étude de faisabilité (confrontation des besoins au site et estimation financière prévisionnelle des travaux)
- Programme de l'opération destiné au Maître d'Œuvre
- Consultation de Maîtrise d'œuvre sous forme de procédure adaptée en 2 tours candidatures puis offres avec remise d'intention.
- Équipe de MOE retenue pour le projet : PAUEM, Pauline CHAUVET et Emanuele Moro Architectes avec Véronique JOFFRE ARCHITECTURE, BIM.B, ECOZIMUT, SIGMA Acoustique.



COMMUNE DE CONQUES-SUR-ORBIEL

Reconstruction du groupe scolaire suite aux inondations de 2018



Les agents de l'ATD ont fait comme si c'était leur projet.

Jean-François Juste, maire de Conques-sur-Orbiel

LE PROJET

« À la suite de la catastrophe d'octobre 2018, nous ne pouvions plus avoir d'école dans ce secteur du village soumis aux inondations. Nous avons rapidement trouvé des solutions pour les élèves qui n'ont pas perdu un jour de classe. Nous avons fait appel à une société pour la restauration et installé des Algeco près du stade pour les maternelles. Nous avons dû d'abord faire réaliser, par un bureau d'études de Montpellier, un plan de recomposition urbaine, financé par l'Etat. Il fallait trouver un terrain pour reconstruire une école et on a acheté un hectare situé au milieu du village. »



LES TRAVAUX

« Le projet de groupe scolaire a été estimé dans l'urgence à 8 millions d'euros par la SCET, un organisme de la banque des territoires. Suite à cela, nous sommes allés visiter des groupes à Cugnaux et Villeneuve-Tolosane avec le CAUE. Puis, nous nous sommes rapprochés de l'ATD qui a refait les évaluations sur la base de nos besoins. Le groupe comprend sept classes en élémentaire, quatre en maternelle, des espaces d'accueil et administratifs communs, une cantine, des salles pour le centre de loisirs et l'Alae ainsi que des espaces extérieurs. L'ATD nous a aidés à élaborer le programme de travaux et affiner le projet au regard de la réglementation et nous a accompagnés pour le concours compliqué à mettre en place. Il fallait monter les commissions et l'ATD était là aussi au moment du choix de l'architecte. Nous espérons débiter les travaux à l'été 2024 pour une livraison courant 2026. »

L'ATD

« Les agents de l'ATD ont été supers ! Ils sont très disponibles, de bons conseils et très investis dans le projet. Ils ont fait comme si c'était leur projet. Avec Lucie Bouzinac et Laurent Naudy de l'ATD, nous avons visité une école réalisée par cet architecte à Vers-Pont-du-Gard. Ce sont des personnes engagées et une vraie courroie de transmission avec l'architecte. Une commune comme la nôtre, entre deux, n'a pas les techniciens pour de tels projets. L'ATD nous a aussi aidés sur les travaux qui ont suivi les inondations. »

ACCOMPAGNEMENT ATD

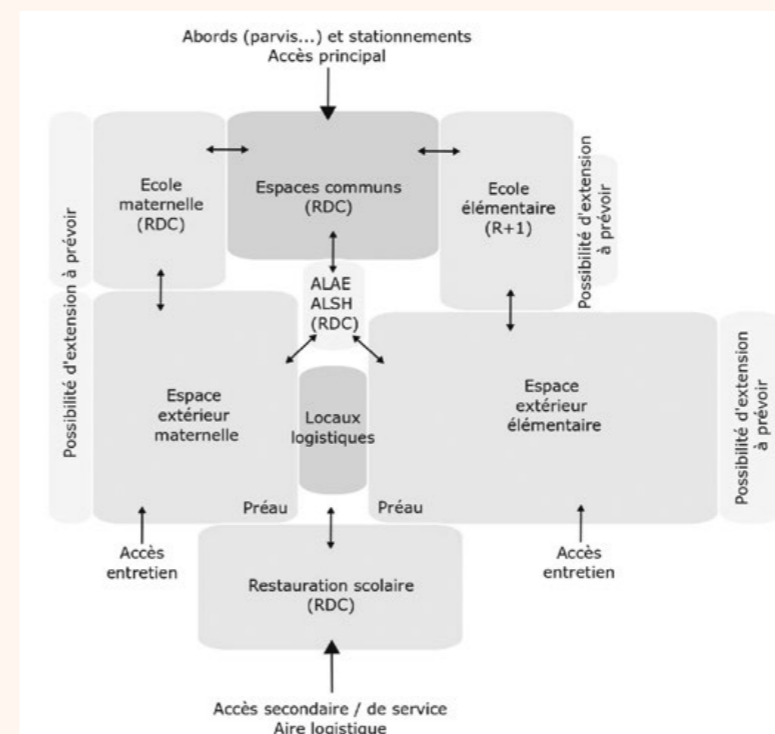
Estimation du projet : 5 365 783 €HT (travaux en phase programme)

- Définition du besoin – Programme
- Sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- Accompagnement en phase conception (études & travaux)

CONTEXTE & ÉTAT DES LIEUX

■ Groupe scolaire existant fortement endommagé par les importantes inondations d'Octobre 2018, devenu inutilisable. Positionnement à proximité de la rivière dans une zone inondable, imposant à la collectivité une reconstruction sur un nouveau site.

■ Construction d'un nouveau groupe scolaire avec espaces associés : école maternelle et école élémentaire (dont espaces d'accueil et administratifs communs), cantine scolaire, Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE) pour les temps périscolaires du matin, du midi et du soir, Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) ou « centre de loisirs », accueillant les enfants lorsque l'école est fermée (le mercredi et pendant les vacances scolaires...) ainsi que des espaces extérieurs (cours de récréation avec préaux, parvis, stationnements, aire de livraison...).



PROPOSITIONS DE L'ATD

- Pré-programme comprenant : analyse du site, recueil des besoins et étude de faisabilité (confrontation des besoins au site et estimation financière prévisionnelle des travaux)
- Programme de l'opération destiné au Maître d'Œuvre
- Consultation de Maîtrise d'œuvre sous forme de procédure formalisée (concours d'architecture) en 2 tours (candidatures puis offres).
- Équipe de MOE retenue pour le projet : TEISSIER PORTAL Architectes avec les Bureaux d'Études Techniques (BET) BETOM INGENIERIE, CAP TERRE, PANORAMA Paysage, ATELIER ROUCH et INGEOR. ;

COMMUNE DE SIGEAN

Construction d'un pôle petite enfance



L'ATD a su traduire ce projet de façon technique et réglementaire.

Laure Tondon, adjointe enfance, jeunesse et affaires scolaire et Didier Milhau, premier adjoint urbanisme et grands travaux

LE PROJET

L. Tondon : « La cantine scolaire est située à un endroit éloigné de l'école maternelle ce qui oblige les enfants à emprunter la route principale. Le point de départ de notre réflexion était la question de la sécurité des enfants. Puis nous avons imaginé créer un Pôle enfance pour les 0 à 6 ans en regroupant autour de l'école maternelle tous les services. Non seulement la cantine mais aussi l'accueil de loisirs, et le relais petite enfance (RPE) qui est le lieu d'information et d'animations pour les assistantes maternelles et les parents. Le projet s'est accéléré quand nous avons eu l'opportunité d'acheter une maison en face de l'école maternelle en 2021. Cela nous offrait la maîtrise foncière. C'est à ce moment-là que nous avons contacté l'ATD pour qu'elle nous accompagne sur ce projet important. »

LES TRAVAUX

D. Milhau : « C'est un projet de 1 350 000 euros HT. Nous avons réalisé une première esquisse avec un architecte mais devant la complexité administrative et technique de ce projet, nous avons fait appel à l'ATD pour réaliser une programmation plus structurée. Nous allons démolir la maison existante à l'automne et les travaux devraient débuter au premier semestre 2024 pour une livraison à la rentrée 2025. Ce pôle petite enfance de 500 m² sera constitué de deux parties au rez-de-chaussée. Une pour la restauration avec point de liaison froide et salle de 90 places pour la cantine. A l'étage,

la direction du Pôle petite enfance disposera de bureaux et de salles de réunion. L'autre partie sera constituée de trois salles d'activités pouvant accueillir 60 enfants. D'ici la fin de l'année, nous disposerons de l'avant-projet et suivra la consultation des entreprises. »

L'ATD

D. Milhau : « Nous avons eu un rapport, je dirai, optimal et très satisfaisant avec l'ATD qui nous a accompagnés pour la programmation, le choix du maître d'œuvre et l'analyse des offres. Les agents de l'ATD sont toujours à l'écoute de la collectivité et ils ont su le traduire de façon technique et réglementaire. L'ATD nous accompagne aussi sur notre projet de traversée de la commune. »

L. Tondon : « De mon côté, je voudrais toujours accélérer les délais... je suis un peu speed. Il faut dire que l'attente des parents est grande car ce trajet de l'école à la cantine n'est plus supportable. Mais il y a des contraintes techniques et administratives et l'ATD nous aide à les surmonter. Ils nous ont bien accompagnés sur ce projet. Ils ont su, notamment, faire le lien avec la PMI associée au projet depuis le départ. »

ACCOMPAGNEMENT ATD

Estimation du projet : 1 100 850 € HT travaux (en phase programme)

- Définition du besoin – Programme (premier semestre 2022)
- Sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre (deuxième semestre 2022)
- Accompagnement en phase conception et réalisation (à venir en 2023 et 2024)

CONTEXTE & ÉTAT DES LIEUX

La Commune de Sigean souhaite regrouper ses services en charge de la Petite Enfance ainsi que l'accueil des enfants de trois à six ans dans un seul lieu à proximité de l'école maternelle, sur une parcelle récemment acquise à cet effet. Les principaux objectifs sont les suivants :

- Limiter et sécuriser les déplacements des groupes d'enfants sur le temps de midi pour rejoindre le restaurant scolaire (actuellement environ dix minutes de cheminements avec des traversées de rue) ;
- Identifier un seul lieu pour les parents, simplifiant le service rendu ;
- Promouvoir et augmenter les capacités d'accueil des jeunes enfants, hors temps scolaire (ALAE et ALSH) ;
- Redonner de l'espace à l'école maternelle en quittant les locaux partagés sur celle-ci, qui ne sont plus suffisants pour faire face à l'évolution des effectifs.

PROPOSITIONS DE L'ATD

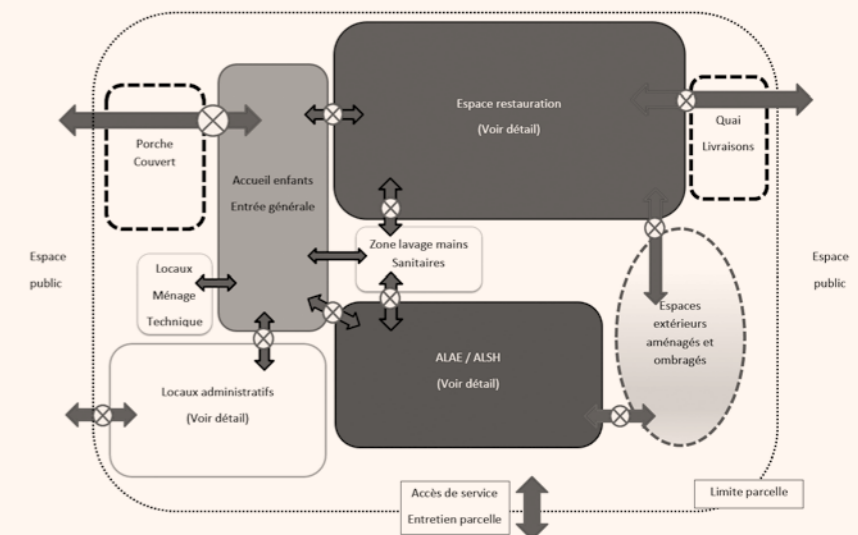
- Pré-programme comprenant : analyse du site, recueil des besoins et étude de faisabilité (confrontation des besoins au site et estimation financière prévisionnelle des travaux)
- Programme technique détaillé de l'opération destiné au Maître d'œuvre
- Consultation d'un maître d'œuvre sur la base d'une procédure adaptée
- Équipe retenue :
 - Architecte : ATELIER T
 - Bureaux d'études techniques : BET SAI / NL STRUCTURE / EMACOUSTIC

ÉLÉMENTS TECHNIQUES

Tableau de surface proposé :

Locaux	Fiches espaces	Effectif	Nombre	Surface Unitaire	Total	Commentaires
ESPACES COMMUNS						
Accueil enfants	EC01	90 pers.	1 loc.	40 m ²	40 m ²	1 - prévisionnel maximum de 90 enfants 2 - arrivée simultanée pour le restaurant scolaire et "perle" pour ALAE et ALSH 3 - vestiaires manteaux
Sanitaires	EC02		1 loc.	29 m ²	29 m ²	adultes PMR + filles et garçons
Local ménage	EC03		1 loc.	2 m ²	2 m ²	
RESTAURANT SCOLAIRE						
Hall de réception	RS01		1 loc.	12 m ²	12 m ²	
Reserves / stocks	RS02		1 loc.	5 m ²	5 m ²	
Assemblages HO et desserts	RS03		1 loc.	10 m ²	10 m ²	espace pour armoires frigo. + & - table de dressage et plans de travail inox avec crédences
Préparation / remise en température	RS04		1 loc.	22 m ²	22 m ²	
Rangement vaisselle	RS05		1 loc.	5 m ²	5 m ²	
Plonge batterie	RS06		1 loc.	10 m ²	10 m ²	
Local déchets	RS07		1 loc.	5 m ²	5 m ²	fin de la marche en avant et accès direct sur extérieur
Sanitaires personnel	RS08		2 loc.	3,5 m ²	7 m ²	possible à l'étage
Vestiaires personnel	RS09		2 loc.	6 m ²	12 m ²	possible à l'étage
Zone lavage de mains enfants	RS10		1 loc.	15 m ²	15 m ²	18 points d'eau froide
Restauration - Salle à manger	RS11	90 pers.	1 loc.	120 m ²	120 m ²	possibilité de moduler l'espace en deux salles avec cloisons mobiles. Il s'agit de la taille minimale souhaitée, que le concepteur pourra envisager à la hausse en fonction de son projet
ALAE / ALSH						
Bureau accueil parentalité	AL01		1 loc.	15 m ²	15 m ²	accessible depuis accueil
Salle d'activités	AL02		3 loc.	30 m ²	90 m ²	dont une en lien avec bureau parentalité (une pour faire dortoir) + placard en dur pour petit matériel
Rangement / stockage	AL03		1 loc.	20 m ²	20 m ²	espace noir possible
Infirmier / Soins	AL04		1 loc.	10 m ²	10 m ²	paillasse avec point d'eau
ADMINISTRATION						
bureau direction	ADM01	1 pers.	1 loc.	15 m ²	15 m ²	Directeur enfance/jeunesse possible en étage
bureaux responsables	ADM02	1 pers.	3 loc.	10 m ²	30 m ²	Directeur PE + responsable ALAE + responsable ALSH possible en étage
Salle de réunion	ADM03	15 pers.	1 loc.	20 m ²	20 m ²	possible en étage
Archives	ADM04		1 loc.	10 m ²	10 m ²	possible en étage
Tisanderie / repos	ADM05		1 loc.	9 m ²	9 m ²	possible en étage
local ménage	ADM06		1 loc.	2 m ²	2 m ²	possible en étage
Sanitaires H et F personnel	ADM07		2 loc.	2 m ²	4 m ²	possible en étage
EXTÉRIEUR COUVERT						
Quai de livraison / Auvent			1 loc.	10 m ²	10 m ²	
Porche entrée accueil enfants			1 loc.	10 m ²	10 m ²	
				TOTAL Surface Utile :	538 m²	
				Coefficient SDO/SU :	1,15	
				TOTAL Surface Dans Oeuvre Prévisionnelle :	619,85 m²	

Schéma fonctionnel proposé :



COMMUNE DE LAPRADELLE-PUILAURENS

Réhabilitation de l'ancien presbytère en équipement multiservices de proximité



“ Sans eux, le dossier ne se serait jamais fait. ”

Jacques Gally, maire de La Pradelle-Puilaurens

LE PROJET

« Nous avons décidé de reprendre l'épicerie, il y a dix ans, pour maintenir une activité économique sur la commune. Nous avons recruté deux employés et loué le local qui est ouvert du mardi au dimanche. Aujourd'hui, l'épicerie permet de faire vivre le lien social. Les habitants s'y retrouvent et parlent de la vie du village. Dans le cadre de la candidature à l'Unesco, nous avons fait réaliser une étude avec le CAUE et l'association mission patrimoine sur l'organisation de l'accueil des touristes dans le village. Il en est ressorti qu'il fallait proposer aux nombreux touristes une activité qui leur permette de profiter encore plus de leur passage à Pradelles-Puilaurens. D'où notre réflexion autour de ce projet de reconversion de l'ancien presbytère. L'idée est de créer un lieu attractif et en même temps d'économiser les loyers actuels. J'ai pris contact avec l'ATD et je peux dire que nous avons été précurseurs car l'agence ne s'occupait pas de patrimoine architectural. Il y a eu d'autres demandes et le président de l'agence a décidé de créer un pôle aménagement et territoire. »

LES TRAVAUX

« Caroline Loste de l'ATD est venue sur place, a compris ce que l'on voulait et a mis en place le côté opérationnel et un échancier. L'idée est de créer un lieu multiservices bistrot de pays. Au rez-de-chaussée sera installée l'agence postale avec une vue permanente sur l'épicerie-bistrot de pays. Aux heures d'affluence, deux personnes gèreront le lieu. Au bistrot seront servis des bières de pays, des jus de fruit, des glaces de la Belle Aude en terrasse. Les touristes pourront aussi déguster des produits locaux. Si la Région vient, le projet estimé autour de 226 000 euros sera financé à 80 % et nous emprunterons. Mais ce crédit sera financé par les économies de loyers. Les démolitions débuteront en septembre et nous espérons une livraison pour le printemps 2024. »

L'ATD

« Compétents, disponibles et à l'écoute ! L'ATD a cette capacité d'adaptabilité, de proposer une solution à la taille de la commune. Sans eux, le dossier ne se serait jamais fait. Nous n'avons pas les compétences. Ce type de dossier est un vrai parcours du combattant. L'aide apportée aussi sur le plan administratif à notre secrétaire de mairie a été essentielle. Caroline Loste de l'agence travaille déjà avec nous sur un pré-programme autour de la gare que va prochainement desservir le train rouge. »

ACCOMPAGNEMENT ATD

Estimation du projet : 226 000 €HT travaux (en phase programme)

- Définition du besoin – Programme
- Sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- Accompagnement en phase conception (études & travaux)

CONTEXTE & ÉTAT DES LIEUX

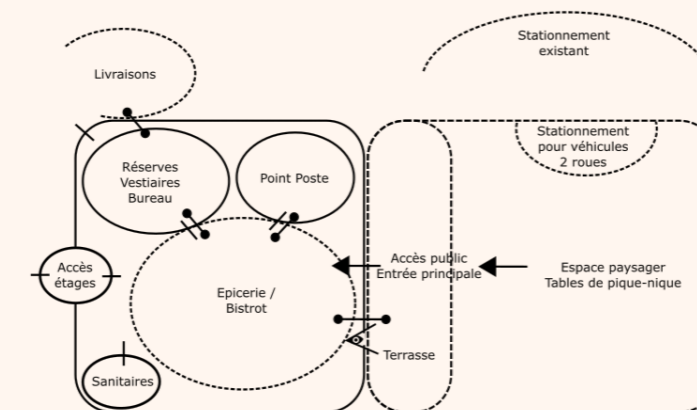
■ Commune propriétaire de l'ancien presbytère, désaffecté depuis une douzaine d'années. Souhait de reconversion du bâtiment pour y créer des services de proximité, destinés à la fois aux habitants du village et aux touristes de passage.

■ RDC : épicerie / bistrot pour la découverte des produits régionaux, agence postale et aménagement de l'espace extérieur (terrasse, espace paysager et stationnement)

■ R+1 : ancien logement vacant conservé en l'état (objet d'une rénovation ultérieure).

PROPOSITIONS DE L'ATD

- Pré-programme comprenant : analyse du site, recueil des besoins et étude de faisabilité (confrontation des besoins au site et estimation financière prévisionnelle des travaux)
- Programme de l'opération destiné au Maître d'Œuvre



COMMUNE DE PORT LA NOUVELLE

Mise à jour du tableau de classement et mise en place d'une gestion optimisée des travaux d'entretien et de maintenance de voirie



“ Lors de notre adhésion, l'ATD a su répondre à notre attente. ”

Stéphane Blanquer, directeur des services techniques et de l'urbanisme

LE PROJET

« Historiquement, les services de l'État, par le biais de l'ex-DDE, assuraient des prestations gratuites pour les communes et tenaient à jour les tableaux de classement des voiries. Petit à petit, l'État s'est retiré et la tâche est revenue aux communes. A Port-La-Nouvelle, notre tableau de classement de voirie était ancien et n'avait pas été mis à jour depuis longtemps. Nous avons sollicité l'ATD à ce sujet, quand nous avons décidé d'adhérer à l'agence technique départementale en 2019. »

LES TRAVAUX

« L'agence nous a accompagnés pour trouver des solutions d'audit et de collecte de suivi des données existantes. Le prestataire retenu a été Géoptis, filiale de La Poste. L'agence nous a aidé à finaliser le cahier des charges du prestataire. Géoptis a d'abord fait le recensement des documents dont disposait la commune et fait un travail de relevé couplé à un travail de terrain. Outre les images aériennes, la société a collecté aussi des données grâce à des caméras embarquées lors des tournées des facteurs. Le rendu a été fait en avril 2022. Cela nous a permis de faire le point sur le linéaire des voiries et leur état avec une simulation d'entretien. Nous sommes aujourd'hui à 50 km de voiries.

Cela nous a permis aussi de nous mettre en conformité avec la loi 3DS qui nous impose une normalisation en matière d'adressage pour La Poste. Pour des petites communes, ce travail permet de mieux connaître leur domanialité qui sert au calcul des dotations de l'État et notamment de la DGF. »

L'ATD

« Lors de notre adhésion, l'agence technique départementale a su répondre à notre attente qui n'était pas directement de leur domaine. Je porte donc un regard globalement positif sur le travail de l'ATD. L'agence est très précieuse pour les communes rurales. Port-La-Nouvelle, classée dans la strate des communes de 20 à 40 000 habitants - car nous passons de 5800 à 35 000 d'hiver en été - dispose de services techniques compétents. Nous travaillons ponctuellement avec l'ATD et nous allons renouveler l'expérience prochainement pour le suivi de nos ouvrages d'art : ponts et murs de soutènement. »

ACCOMPAGNEMENT ATD

Estimation du projet : 23 400 € TTC (travaux en phase programme)

- Définition du besoin – Recherche de solution
- Accompagnement pour la sélection du prestataire
- Suivi en phase de réalisation de l'audit

CONTEXTE & ÉTAT DES LIEUX

Dans le cadre de sa politique de gestion de la voirie, la commune de Port-La-Nouvelle a identifié plusieurs attentes :

- Réaliser un audit de voirie afin d'obtenir un recensement complet, une qualification des dégradations de la voirie et la mise à jour du tableau de classement de voies datant du milieu des années 60,
- Bénéficier d'un outil d'aide à la décision permettant une analyse des dégradations, une notation de l'état permettant la mise en place et le suivi d'un plan pluriannuel d'entretien,
- Recenser la signalisation horizontale et verticale mais aussi les trottoirs et le mobilier urbain tout en qualifiant leur état.

PROPOSITIONS DE L'ATD

- Rechercher les solutions d'audit et de collecte et de suivi des données existantes.
- Accompagner la Commune dans la finalisation du cahier des charges du prestataire et l'adéquation des éléments de rendu attendus
- Accompagner la Commune dans la contractualisation avec l'entreprise et le suivi des prestations
- Prestataire retenu pour le projet : GEOPTIS filiale du groupe LA POSTE

SOLUTION RETENUE



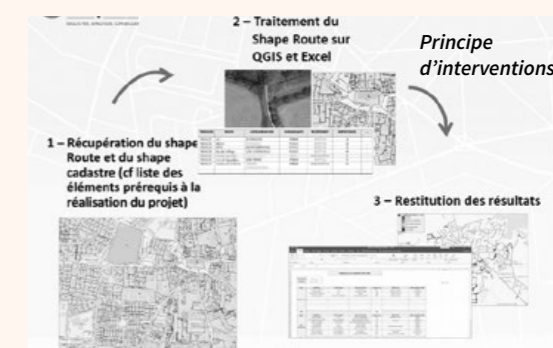
GEOPTIS, entreprise spécialisée dans la collecte, le traitement et la restitution de données territoriales utilise des capteurs/

caméras, embarquées sur les véhicules assurant les tournées postales.

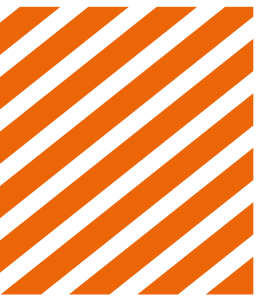
Ces données sont ensuite analysées et permettent - de « géoréférencer » l'ensemble des voies - de quantifier l'état de dégradations des chaussées - de définir un plan pluri annuel de maintenance préventive - d'établir le tableau de classement des voiries - de gérer l'ensemble des équipements implantés sur le domaine public routier de la Commune



Cartographie et visualisation des relevés



Évolution de l'urbanisation de la Commune entre 1965 et aujourd'hui



6 Les finances de l'ATD



SES RECETTES

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
CHAP.	DÉSIGNATION	BP 2022	RÉALISÉ 2022
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	450 000,00 €	440 619,20 €
74	Dotations et participations	250 000,00 €	255 192,78 €
75	Autres produits d'activités	-	1,07 €
013	Atténuations de charges	100,00 €	19 418,62 €
002	Résultat antérieur reporté	306 791,00 €	306 791,00 €
TOTAL DES RECETTES		1 006 891,00 €	1 022 022,67€

RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
CHAP.	DÉSIGNATION	BP 2022	RÉALISÉ 2022
040	Amortissements des immobilisations	3 427,98 €	4 243,08 €
001	Résultat antérieur reporté	20 601,74 €	20 601,74 €
TOTAL DES RECETTES		24 029,72 €	24 844,82 €

SES DÉPENSES

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
CHAP.	DÉSIGNATION	BP 2022	RÉALISÉ 2022
11	Charges à caractère général	122 000,00 €	116 051,08 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	580 000,00 €	609 251,95 €
65	Autres charges de gestion courante	9 000,00 €	8 700,92 €
67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €	-
022	Dépenses imprévues	5 000,00 €	-
042	Dotations aux amortissements	3 427,98 €	4 243,08 €
TOTAL DES DÉPENSES		722 427,98 €	738 247,03 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
CHAP.	DÉSIGNATION	BP 2022	RÉALISÉ 2022
20	Immobilisations incorporelles	4 000,00 €	-
21	Immobilisations corporelles	20 029,72 €	4 072,00 €
TOTAL DES DÉPENSES		24 029,72 €	4 072,00 €

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Produits hors résultat reporté	715 231,67 €	Produits hors résultat reporté	4 243,08 €
Charges	738 247,03 €	Charges	4 072,00 €
Résultat de l'exercice	-23 015,36 €	Résultat de l'exercice	171,08 €
RÉSULTAT D'EXERCICE 2022 : - 22 844,28€			

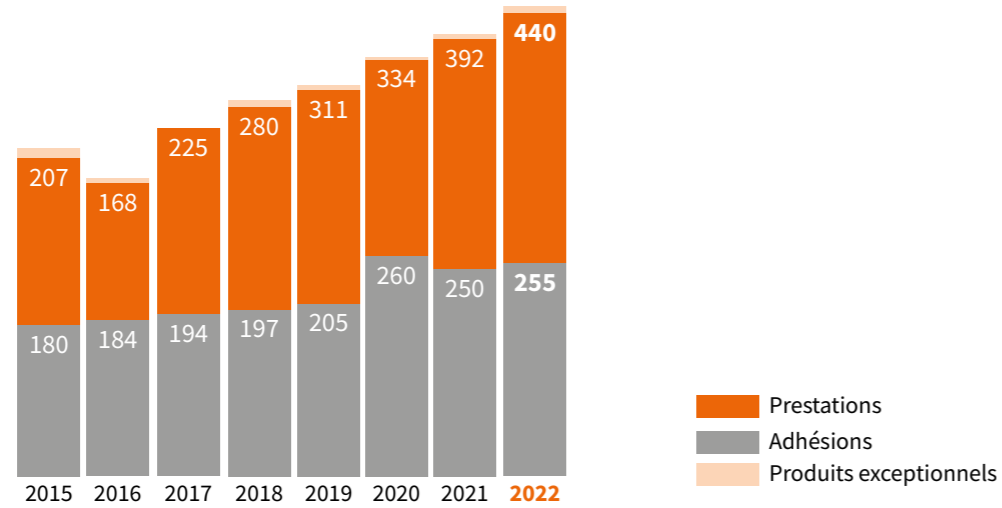
SES RÉSULTATS

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat de fonctionnement 2022	-23 015,36 €	Résultat d'investissement 2022	171,08 €
Résultat antérieur reporté	306 791,00 €	Résultat antérieur reporté	20 601,74 €
Résultat de fonctionnement de clôture	283 775,64 €	Résultat d'investissement de clôture	20 772,82 €
TOTAL RÉSULTAT D'EXERCICE		-22 844,28 €	
TOTAL RÉSULTAT REPORTÉ		327 392,74 €	
TOTAL RÉSULTAT DE CLÔTURE		304 548,46 €	

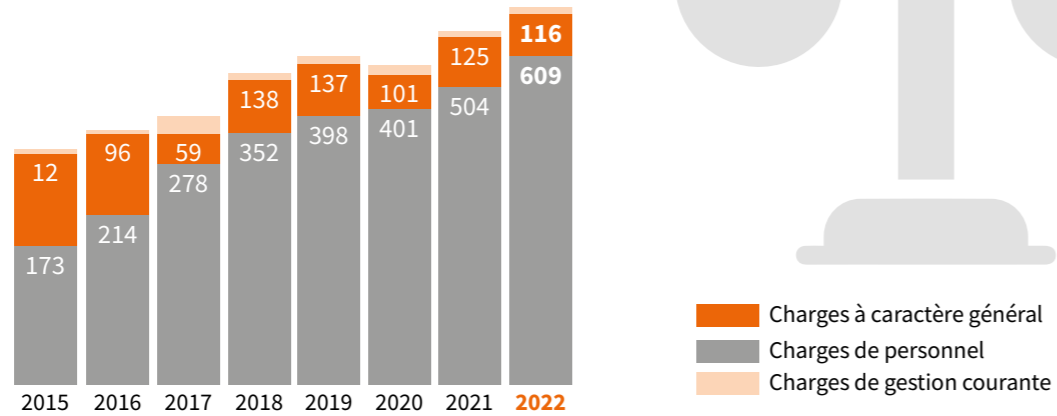


SES ÉVOLUTIONS

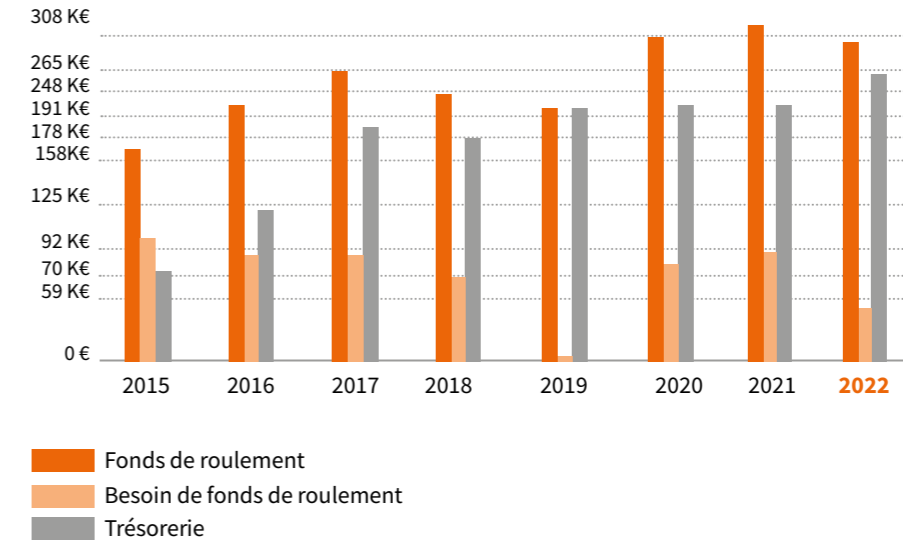
ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (EN K€)



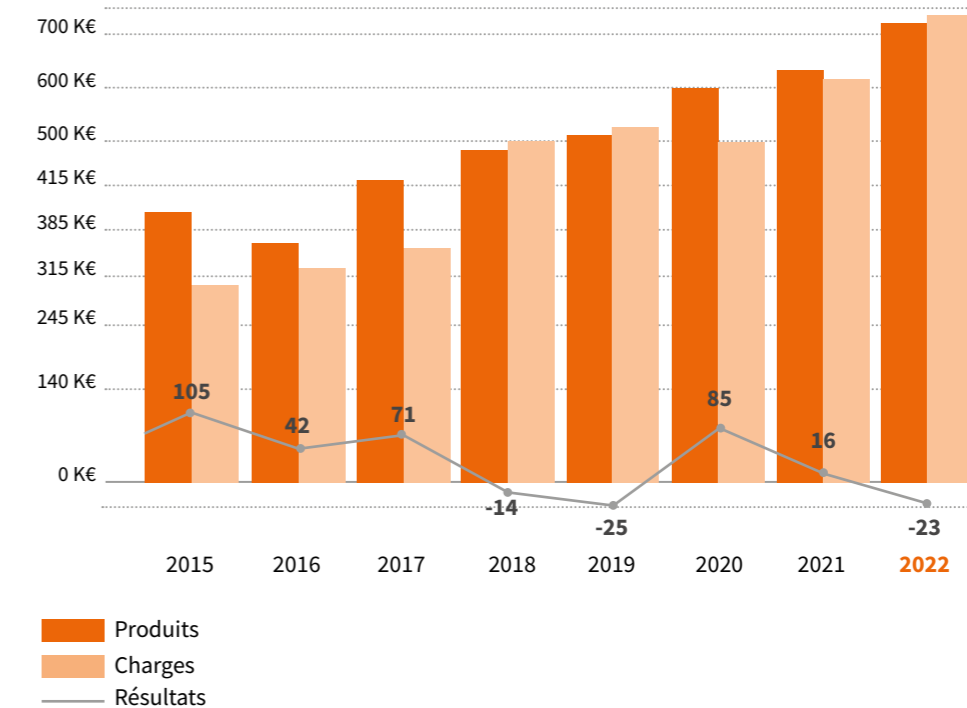
ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (EN K€)



ÉVOLUTION DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER



ÉVOLUTION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT, HORS EXCÉDENT REPORTÉ





7 L'actualité de l'ATD

SALON DES COMMUNES ET DES TERRITOIRES DE L'AUDE

À l'initiative de l'association des Maires de l'Aude, Présidée par Eric MÉNASSI, s'est tenu le 14 octobre 2022, à l'Arena de Narbonne, le premier salon des communes et des territoires de l'Aude. Cet événement à destination des élus et des agents du département, a été un temps fort et fédérateur dédié aux actions et préoccupations des collectivités locales.

Dans un stand commun avec le Département de l'Aude, l'Agence technique départementale s'est tenue à votre disposition pour répondre à vos interrogations et vous présenter les derniers projets que nous avons accompagnés.

La secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée de la Ruralité, Dominique FAURE, était sur place pour rencontrer les élus de proximité et les partenaires.



Madame la Présidente du Département



Madame le Maire de Tournissan



Le Salon a également été l'occasion de mettre à l'honneur les projets remarquables, portés par les collectivités audoises et réalisés en faveur du développement social, économique et écologique du territoire.



La Fédération des Travaux Publics Occitanie a décerné **les Victoires de l'Investissement Local** pour quatre projets dont l'assistance à maîtrise d'ouvrage a été assurée par l'Agence technique départementale :

- **Roquefère** avec l'aménagement et l'embellissement du cœur de village
- **Lastours** avec l'aménagement, la sécurisation et l'embellissement du cœur de village
- **Tournissan** avec la station d'épuration de type filtre planté de roseaux
- **Le Département de l'Aude** avec l'aménagement de la Véloroute du Canal du Midi (Argeliers à Argens)



Monsieur le Maire de Roquefère



Monsieur le Maire de Lastours

ENQUÊTE DE SATISFACTION

Dans un souci d'amélioration de la qualité des prestations proposées et afin de mieux répondre aux attentes et besoins de ses adhérents, l'Agence propose aux communes et EPCI qui sollicitent notre expertise de répondre à une enquête de satisfaction.

Celle-ci est adressée par mail au moment de la clôture de l'opération que nous accompagnons. Vous êtes 30% des communes et EPCI à y avoir répondu en 2022. Cette enquête tient une place importante dans la gestion de la qualité des services et nous oriente sur les aspects à améliorer.

Aussi nous vous remercions par avance pour vos contributions à venir.

RÉSULTAT 2022 DE L'ENQUÊTE DE SATISFACTION :

	Peu satisfaisant	satisfaisant	très satisfaisant
Délai de prise en charge	-	24%	72%
Disponibilité	-	8%	92%
Respect des échéances	-	8%	92%
Compétences	-	4%	96%
Contenu du rendu de la mission	4%	-	96%
Bénéfices pour la collectivité	-	17%	83%
Sollicitation pour un nouveau projet	-	8%	92%



LA CENTRALE D'ACHATS

Certains adhérents ont exprimé un besoin d'appui pour l'achat de prestations ponctuelles ou répétées dans des domaines techniques précis, pour lesquels ils ne disposent pas forcément de compétences internes suffisantes, pour effectuer un achat optimal. Il ne fait aucun doute que la stratégie d'achat constitue une opportunité pour les collectivités territoriales et un levier d'optimisation des dépenses publiques.

Afin de répondre en partie à ces attentes, en assemblée générale statutaire du 16 février 2019, l'Agence technique départementale s'est érigée en centrale d'achat. Cette faculté permet à l'Agence, en qualité d'intermédiaire, de proposer à ses adhérents le recours à une procédure d'achat public encadrée, simplifiée, et juridiquement sécurisée, et ce, dans ses domaines d'expertise (assainissement, bâtiment, voirie, etc). Il s'agit de mutualiser l'achat public dans une logique d'efficacité et une recherche d'économies d'échelle.

L'acheteur qui recourt à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les seules opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confiées. Concrètement, la centrale d'achats engage une consultation et passe un marché, sous la forme d'un accord-cadre. C'est à ce stade que sont définis l'ensemble des prescriptions techniques des prestations à réaliser ou des équipements à fournir.

L'adhérent, bénéficiaire final de cette procédure d'achat, passe et exécute le marché subséquent, avec ou sans remise en concurrence des offres, avec les entreprises retenues.

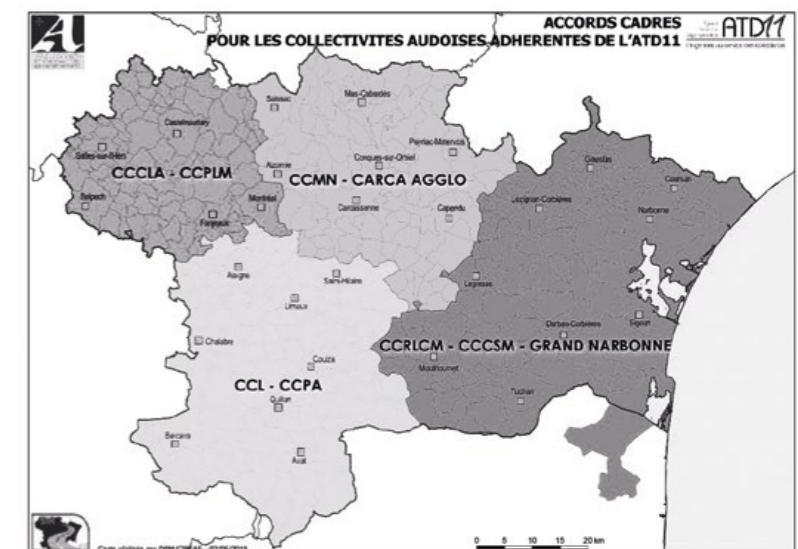
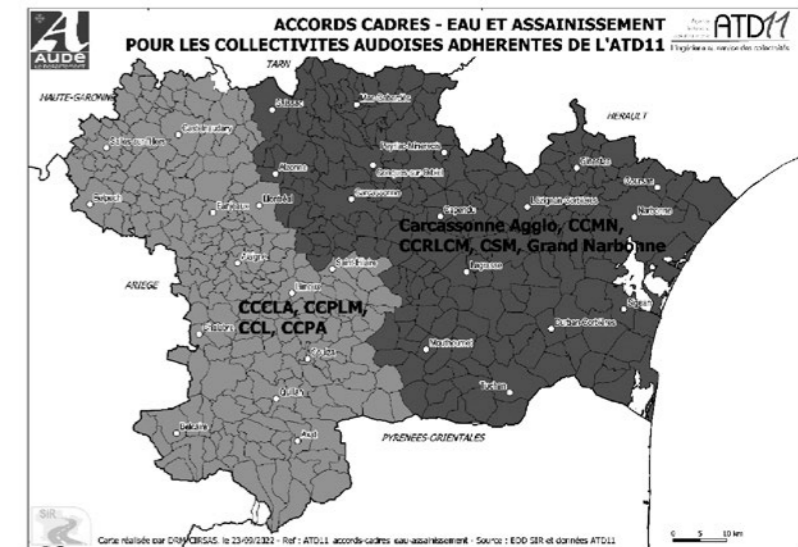
Le recours à la centrale d'achats reste à l'appréciation des adhérents qui disposent naturellement de leur entière faculté à engager leur propre consultation ou travailler avec leur fournisseur local, dans le respect des règles du code de la commande publique.

L'ATD PROPOSE LES ACCORDS-CADRES SUIVANTS :

- Accord-cadre à bons de commande, mono attributaire, pour l'acquisition, la livraison, l'installation et la maintenance de défibrillateurs automatisés externes. (DAE)
- Accord-cadre à marchés subséquents, multi-attributaires, avec remise en concurrence, relatif à des missions d'études de type diagnostics et schémas directeurs en eau et assainissement, et défense extérieure contre l'incendie décomposé en 2 lots géographiques :
 - Lot 1 : territoire des Communautés de Communes Castelnaudary Lauragais Audois (CCCLA), Piège Lauragais Malepère (CCPLM), Limouxin (CCL) et Pyrénées Audoises (CCPA)
 - Lot 2 : territoire des Communautés de Communes Montagne Noire (CCMN), Région Lézignanaise Corbières et Minervois (CCRLCM), Corbières Salanques Méditerranée, de Carcassonne Agglo, et du Grand Narbonne

- Accord-cadre à marchés subséquents, multi-attributaires, avec remise en concurrence, de travaux de voirie, aménagement des espaces publics, réseaux divers et ouvrages d'art, décomposé en 5 lots :
 - Lot 1 : territoire des Communautés de Communes de Castelnaudary Lauragais Audois et Piège Lauragais Malepère
 - Lot 2 : territoire des Communautés de Communes du Limouxin et des Pyrénées Audoises
 - Lot 3 : territoire de la Communauté de Communes Montagne Noire et de Carcassonne Agglo
 - Lot 4 : territoire des Communautés de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois et Corbières Salanque Méditerranée et du Grand Narbonne
 - Lot 5 : Ouvrages d'art

Si vous souhaitez bénéficier de ces accords-cadres, veuillez vous rapprocher des services de l'ATD11 et nous vous précisons la marche à suivre pour passer et exécuter le marché subséquent.



PARTENARIATS

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

Portail des marchés publics



Le Département de l'Aude a créé une plateforme consacrée aux marchés publics. L'objectif de cette démarche est d'abord de simplifier l'accès à la commande publique des TPE/PME mais aussi de créer un réseau pour favoriser la diffusion des bonnes pratiques.

En 2015, le Département de l'Aude a décidé d'aller encore plus loin dans la démarche et s'est doté d'un outil complet, le portail **marchespublics.aude.fr**. Il s'agit d'une véritable plateforme de dématérialisation des marchés publics mise gratuitement à la disposition de toutes les communes et établissements publics audois.

Celle-ci permet aux collectivités et établissements publics de satisfaire à leurs obligations en matière de dématérialisation et permet aux entreprises et, notamment aux TPE/PME, de trouver en un seul endroit l'information sur l'ensemble des consultations lancées par les collectivités adhérentes.

À NOTER:

Les financements européens continueront à faire l'objet d'une demande séparée conformément aux modalités actuelles.

Les autres financements État (FNADT, DSIL...) devront faire l'objet d'une demande séparée.

Demandes de subventions en ligne



En collaboration avec l'État et la Région Occitanie, le Département de l'Aude a mis en place un formulaire unique pour la saisie des demandes de subventions émanant des communes et EPCI. Celui-ci est accessible via une plateforme dématérialisée **subventions.aude.fr** pour laquelle les codes d'accès ont été communiqués aux communes et intercommunalités.

Le maire ou président saisit sa demande sur ce formulaire unique et une seule fois qu'elle concerne le Département et/ou la Région et/ou l'État et joint les pièces justificatives qui lui sont demandées. C'est le Département qui se charge de mettre le dossier dématérialisé à disposition de l'État et de la Région. Les pièces justificatives à joindre sont fonction du type de demande (voirie, cœur de village, bâtiment...).

Une fois le dossier réceptionné par les partenaires concernés, l'instruction est assurée par chacun d'eux selon ses procédures propres, au regard de ses règles d'intervention financières.

Pour le Département, les demandes devront être déposées avant le 31 octobre pour une programmation principale au début du 1^{er} trimestre de l'année suivante.

La Région instruira les dossiers et notifiera ses décisions de financement au fil de l'eau dans le cadre, notamment, des contrats territoriaux.

L'État instruira via la plateforme les dossiers DETR. Ils seront recevables entre le 15 septembre et le 31 octobre. La programmation interviendra dans le courant du 1^{er} semestre.

Grâce à des liens internet, le maire ou le président ont la possibilité de consulter en ligne les règlements d'intervention **des trois partenaires financiers** pour le dispositif qui l'intéresse.

RÉSEAU DES ATD DE FRANCE



Comme chaque année, le réseau des agences techniques départementales a rassemblé les responsables des ATD de France. La session 2022, s'est tenue les 22 et 23 juin à Laval. Plus d'une trentaine de Départements étaient présents pour échanger sur les modalités de fonctionnement des Agences, les domaines d'interventions, les relations mises en œuvre avec les différents partenaires. Cette rencontre annuelle des directeurs d'Agences techniques a été l'occasion de profiter des retours d'expériences et des pratiques de chacun.

ASSOCIATION NATIONALE DES DIRECTEURS D'AGENCES TECHNIQUES DÉPARTEMENTALES (ANDATD)



Les Agences techniques départementales, au nombre de 72 sur toute la France, ont décidé de s'organiser afin de disposer d'un organe de discussion au niveau national pour répondre aux sollicitations des ministères et services de l'État sur la structuration de l'ingénierie publique. Domiciliée à l'Assemblée des Départements de France à Paris, l'ANDATD est présidée par Anne-Sophie Carton-Laporte, directrice de l'Agence technique départementale de l'Aisne. Laurent Naudy est membre du Conseil d'administration depuis sa création.

LE BUREAU DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES (BRGM)



Par convention, le BRGM propose un appui scientifique à l'ATD concernant la valorisation des connaissances scientifiques disponibles sur le département de l'Aude pour une meilleure gestion et exploitation des eaux souterraines d'une part, et pour la connaissance et la compréhension des risques gravitaires d'autre part, en lien notamment avec les événements extrêmes auxquels le département est soumis (inondations, tempêtes...). Ce partenariat vise à apporter à l'ATD l'expertise scientifique du BRGM, à mobiliser et à exploiter les données et les archives acquises par le BRGM (BSS, inventaire cavités, géologie...) et par le Département et à valoriser les connaissances des projets de Recherche menés dans le Département (notamment sur les Corbières, le Plateau de Sault, etc.)

LE CEREMA



Le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), établissement public portant l'ingénierie technique de l'État (créé notamment à partir du réseau des Centres d'études techniques de l'Équipement), a ouvert sa gouvernance aux collectivités territoriales, ses interventions et domaines d'expertise portant en effet sur des compétences désormais en grande partie décentralisées et cette évolution permettant, comme l'Agence Technique Départementale (ATD) le fait, d'intervenir hors marché dans un système dit de quasi-régie.

Le Cerema est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle conjointe du ministre de la transition écologique et solidaire et du ministre de la cohésion des territoires.

Les métiers du Cerema s'organisent autour de 6 domaines d'action : Expertise et ingénierie territoriale, Bâtiment, Mobilités, Infrastructures de transport, Environnement et risques, Mer et littoral.

Au vu des expertises techniques du Cerema, complémentaires des nôtres, et du travail de partenariat initié avec le Cerema Occitanie, l'Agence technique départementale a fait le choix d'adhérer pour mobiliser certaines expertises spécifiques au Cerema et intégrer des dispositifs nationaux pouvant profiter aux collectivités audoises (communes, EPCI et Département). Le Cerema intervient pour le compte des collectivités sur des missions en ingénierie de deuxième niveau (assistance à maîtrise d'ouvrage, expertises, méthodologie...) en complément des ressources locales (agences techniques départementales, agences d'urbanisme, CAUE, établissements publics fonciers, etc.) et en articulation avec les ingénieries privées.

L'évolution de la gouvernance et du mode de contractualisation avec le Cerema est une démarche inédite en France. Elle fait du Cerema un établissement d'un nouveau genre qui va permettre aux collectivités d'exercer un contrôle et de prendre activement part à la vie et aux activités du Cerema.



8 ANNEXE

LES COMMUNES (389 / 433) LISTES DES ADHÉRENTS AU 31 DÉCEMBRE 2022

A

Aigues-Vives
Airoux
Ajac
Alaigne
Alairac
Albas
Albières
Alet-les-Bains
Alzonne
Antugnac
Aragon
Argeliers
Argens-Minervois
Armissan
Arques
Artigues
Arzens
Aunat
Auriac
Axat
Azille

B

Badens
Bages
Bagnols
Baraigne
Barbaira
Belcaire
Belcastel-et-Buc
Belflou
Bellegarde-du-Razès
Belpech
Belvèze-du-Razès

Belvianes-et-Cavirac
Belvis
Berriac
Bessède-de-Sault
Bizanet
Blomac
Bouilhonnac
Bouisse
Bouriège
Bourigeole
Boutenac
Bram
Brézilhac
Brousses-et-Villaret
Brugairolles
Bugarach

C

Cabrespine
Cahuzac
Cailhau
Cailhavel
Cailla
Cambieure
Campagna-de-Sault
Campagne-sur-Aude
Camplong-d'Aude
Camps-sur-l'Agly
Camurac
Capendu
Carlipa
Cascastel-des-Corbières
Cassaignes
Castans
Castelnaudary
Castelnau-d'Aude
Caudebronde
Caunes-Minervois
Caunette-sur-Lauquet
Caux-et-Sauzens
Cavanac
Caves
Cazalrenoux
Cenne-Monestiés
Cépie
Chalabre

Citou
Clermont-sur-Lauquet
Comigne
Conilhac-Corbières
Conques-sur-Orbiel
Coudons
Couffoulens
Couiza
Counozouls
Cournanel
Coustaussa
Coustouge
Cruscades
Cucugnan
Cumiès
Cuxac-Cabardès

D

Davejean
Dernacueillette
Donazac
Douzens
Duilhac-sous-Peyrepertuse
Durban-Corbières
Embres-et-Castelmaure

E

Escales
Escouloubre
Escueillens-et-Saint-Just-de-Béleugard
Espéraga
Espezel

F

Fabrezan
Fajac-la-Relenque
Fanjeaux
Félines-Termenès
Fendeille
Fenouillet-du-Razès
Ferrals-les-Corbières
Ferran
Festes-et-Saint-André
Feuilla

Floure
Fontcouverte
Fonters-du-Razès
Fontiers-Cabardès
Fontiès-d'Aude
Fontjoncouse
Fournes-Cabardès
Fourtou
Fraisse-Cabardès
Fraissé-des-Corbières

G

Gaja-et-Villedieu
Gaja-la-Selve
Galinagues
Gardie
Generville
Gincla
Ginols
Gourvieille
Gramazie
Greffeil

H

Homps

I

Issel

J

Jonquières
Joucou

L

La Bezole
La Cassaigne
La Courtète
La Digne-d'Amont
La Digne-d'Aval
La Fajolle
La Force
La Louvière-Lauragais
La Palme
La Pomarède
La Redorte
La Serpent
La Tourette-Cabardès
Labastide-d'Anjou
Labastide-en-Val
Labastide-Esparbairénque
Labécède-Lauragais
Lacombe
Ladern-sur-Lauquet
Lafage
Lagrasse
Lairière
Lanet
Laprade
Laroque-de-Fa

Lasbordes
Lasserre-de-Prouille
Lastours
Laurabuc
Laurac
Lauraguel
Laure-Minervois
Lavalette
Le Bousquet
Le Clat
Les Brunels
Les Cassés
Les Ilhes
Les Martys
Leuc
Lézignan-Corbières
Lignairolles
Limousis
Limoux
Loupia
Luc-sur-Orbieu

M

Magrie
Mailhac
Maisons
Malras
Malves-en-Minervois
Marcorignan
Marquein
Marsa
Marseillette
Mas-Cabardès
Mas-des-Cours
Massac
Mas-Saintes-Puelles
Mayreville
Mazuby
Mérial
Miraval-Cabardès
Mireval-Lauragais
Missègre
Molandier
Molleville
Montauriol
Montazels
Montbrun-des-Corbières
Montclar
Montferrand
Montfort-sur-Boulzane
Montgaillard
Montgradail
Monthaut
Montirat
Montjardin
Montjoi
Montmaur
Montolieu
Montréal
Montredon-des-Corbières

Montségret
Monze
Moussoulens
Mouthoumet
Moux

N

Nébias
Névian
Niort-de-Sault

O

Ornaisons
Orsans

P

Padern
Palairac
Palaja
Paraza
Pauligne
Payra-sur-l'Hers
Paziols
Pécharic-et-le-Py
Pech-Luna
Pennautier
Pépieux
Pexiora
Peyrefitte-du-Razès
Peyrefitte-sur-l'Hers
Peyrens
Peyriac-de-Mer
Peyriac-Minervois
Peyrolles
Pezens
Pieusse
Plaigne
Plavilla
Pomas
Portel-des-Corbières
Port-la-Nouvelle
Pouzols-Minervois
Pradelles-Cabardès
Preixan
Puginier
Puichéric
Puilaurens
Puivert

Q

Quintillan
Quirbajou

R

Raissac-d'Aude
Raissac-sur-Lampy
Rennes-le-Château
Rennes-les-Bains
Ribaute

Ribouisse
Ricaud
Rieux-en-Val
Rieux-Minervois
Rodome
Roquecourbe-Minervois
Roquefère
Roquefeuil
Roquefort-de-Sault
Roquetaillade-et-conilhac
Roubia
Rouffiac-d'Aude
Rouffiac-des-Corbières
Roullens
Routier
Rustiques

S
Saint-Amans
Saint-André-de-Roquelongue
Saint-Couat-d'Aude
Saint-Couat-du-Razès
Saint-Denis
Sainte-Camelle
Sainte-Colombe-sur-Guette
Sainte-Colombe-sur-l'Hers
Sainte-Eulalie
Sainte-Valière
Saint-Ferriol
Saint-Frichoux
Saint-Gaudéric
Saint-Hilaire
Saint-Jean-de-Barrou
Saint-Jean-de-Paracol
Saint-Julia-de-Bec
Saint-Julien-de-Briola
Saint-Just-et-le-Bézu
Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse
Saint-Louis-et-Parahou
Saint-Marcel-sur-Aude
Saint-Martin-de-Villereglan
Saint-Martin-Lalande
Saint-Martin-le-Vieil
Saint-Martin-Lys
Saint-Nazaire-d'Aude
Saint-Papoul
Saint-Paulet
Saint-Pierre-des-Champs
Saint-Polycarpe
Saint-Sernin
Saissac
Sallèles-Cabardès
Sallèles-d'Aude
Salles-d'Aude
Salles-sur-l'Hers
Salsigne
Salvezines
Salza
Signalens

Serres
Serviès-en-Val
Sigean
Sonnac-sur-l'Hers
Sougraigne
Souilhe
Soulatgé
Soupex

T
Talairan
Taurize
Termes
Terroles
Thézan-des-Corbières
Tournaissan
Tourouzelle
Tourreilles
Trassanel
Trausse
Trèbes
Tréville
Tréziers
Tuchan

V
Val-de-Dagne
Val de Lambronne
Val-du-Faby
Valmigère
Ventenac-Cabardès
Ventenac-en-Minervois
Verdun-en-Lauragais
Verzeille
Vignevieille
Villalier
Villanière
Villardebelle
Villardonnell
Villar-en-Val
Villar-Saint-Anselme
Villarzel-Cabardès
Villasavary
Villautou
Villebazy
Villedaigne
Villedubert
Villefloure
Villefort
Villegailhenc
Villegly
Villemagne
Villemoustaussou
Villeneuve-la-Comptal
Villeneuve-les-Corbières
Villeneuve-lès-Montréal
Villeneuve-Minervois

Villepinte
Villeroque-Termenès
Villesèque-des-Corbières
Villesèquelande
Villesiscle
Villespy
Villemoussans
Villemoussans

LES EPCI (15)

Communauté de communes
de Castelnaudary - Lauragais
audois (CCCLA)

Communauté de communes
du Limouxin (CCL)

Communauté de communes
de la Montagne-Noire (CCMN)

Communauté de communes
Piège Lauragais Malepère
(CCPLM)

Communauté de communes
Pyrénées audoises (CCPA)

Communauté de communes
Région Lézignanais,
Corbières et Minervois
(CCRLCM)

Carcassonne agglomération

SIAEP Castelnaudary /
Escales

SIVU du Razès

Syndicat Oriental des eaux de
la Montagne-Noire

Syndicat intercommunal de
Cylindrage de la Redorte

RÉSEAU11

SMICTOM de l'Ouest Audois

SIVOM des Corbières

SIVOM des Eaux du Limouxin

MEMBRE STATUTAIRE

Département de l'Aude

ANNUAIRE DES SERVICES

ADMINISTRATION

Hinda Tijani
Assistante de direction
04 68 11 31 27
hinda.tijani@atd11.fr

Florence Rodriguez
Assistante administrative
04 68 11 69 78
florence.rodriguez@atd11.fr

DIRECTION

Laurent Naudy
Directeur
04 68 11 64 89
laurent.naudy@atd11.fr

PÔLE EAU ET ASSAINISSEMENT

Romain Guillabert
Responsable du pôle
04 68 11 65 09
romain.guillabert@atd11.fr

Ioanna Boudouris
Chargée d'affaires
04 68 11 67 32
ioanna.boudouris@atd11.fr

Hélène Conscience
04 68 11 65 13
Chargée d'affaires
helene.conscience@atd11.fr

Marie-Laure Esquive
04 68 11 63 19
Chargée d'affaires
marie-laure.esquive@atd11.fr

PÔLE BÂTIMENT

Jean-Christophe Lopez
04 68 11 81 74
Responsable du pôle
jean-christophe.lopez@atd11.fr

Lucie Bouzinac
04 68 11 66 25
Chargée d'affaires
lucie.bouzinac@atd11.fr

Caroline Loste
04 68 11 81 90
Chargée d'affaires
caroline.loste@atd11.fr

PÔLE ESPACES PUBLICS

Véronique Ramond
04 68 11 67 21
Chargée d'affaires
veronique.ramond@atd11.fr

Damien Constans
04 68 11 66 25
Chargé d'affaires
damien.constans@atd11.fr



VOTRE ASSISTANCE TECHNIQUE

Agence technique départementale de l'Aude
Hôtel du Département Allée Raymond Courrière
11855 Carcassonne Cedex 9
Tél. : 04 68 11 69 78 / contact@atd11.fr

